

Comité Permanent Interétats de Lutte
Contre la Sécheresse dans le Sahel
(CILSS)

Comité International de Liaison
du Corps pour L'Alimentation
(CILCA)

PROJET - TEST DE PRODUCTION ALIMENTAIRE
ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA ZONE
DE BARSALOGHO (KAYA - EST)

(ORD DU CENTRE - NORD HAUTE-VOLTA)

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

COMITE INTERNATIONAL DE LIAISON
DU CORPS POUR L'ALIMENTATION (CILCA)

PROJET-TEST DE PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DE
DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA ZONE DE BARSALOGHO (KAYA-EST)

(ORD DU CENTRE-NORD - HAUTE-VOLTA)

MARS 1981

S O M M A I R E
-o-o-o-o-o-o-

	<u>PAGES</u>
RESUME DU PROJET	
PREAMBULE	1
AVANT PROPOS	2
I - DESCRIPTION DU PROJET	5
II - LES OBJECTIFS DU PROJET	8
II - 1) Les objectifs globaux	8
II - 2) Les objectifs spécifiques	9
II - 3) Localisation du projet	10
II - 4) Justification du projet	11
III - CONTEXTE DU PROJET	14
III - 1) Le milieu physique	14
III.1.1 - Pluviométrie	
III.1.2 - Hydrologie	
III.1.3 - Sols	
III.1.4 - Végétation	
III - 2) Le milieu humain	16
III.2.1. Structure de la population	
III.2.2. Structure sociale	
III.2.3. Structure agraire	
III.2.4. Les différentes formes d'organisa-	
tion du milieu socio-économique	
1 - Les groupements villageois	
2 - Les organisations de jeunes	
III - 3) La situation agricole	19
III.3.1. Cultures pratiquées et systèmes	
d'exploitation	
III.3.2. Elevage	
III - 4) Cadre fonctionnement du projet - Point sur les	
activités déjà en cours ou en perspective dans	
la zone du projet	21

REASUN DE 1150

RECOMMEND

AVANT PROPOS

I - PROBLEME

II - LES PROBLEMS DU PROJET

III - LES PROBLEMS DE LA PROJET

IV - LES PROBLEMS DE LA PROJET

V - LES PROBLEMS DE LA PROJET

VI - LES PROBLEMS DE LA PROJET

VII - LES PROBLEMS DE LA PROJET

VIII - LES PROBLEMS DE LA PROJET

IX - LES PROBLEMS DE LA PROJET

X - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XI - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XII - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XIII - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XIV - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XV - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XVI - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XVII - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XVIII - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XIX - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XX - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XXI - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XXII - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XXIII - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XXIV - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XXV - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XXVI - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XXVII - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XXVIII - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XXIX - LES PROBLEMS DE LA PROJET

XXX - LES PROBLEMS DE LA PROJET

PAGES

III.4.1. Système d'encadrement ORD	
III.4.2. Les réalisations actuelles et les projets au niveau de la zone	
III.4.3.	
III.4.4. Environnement	
III.4.5. Hydraulique	
III.4.6. Santé	
 IV - ELEMENTS DU PROJET	25
IV - 1) Introduction	25
IV - 2) La lutte anti-érosive	26
IV - 3) La création de point d'eau	27
IV - 4) La revé	29
IV - 5) Utilisation de techniques culturales améliorées	30
IV - 6) Equipement et crédit agricole	34
IV.6.1. Equipement agricole	
IV.6.2. Le crédit agricole	
IV - 7) Actions d'accompagnement	37
IV - 8) Etudes et recherche	38
 V - STRATEGIE ET MODALITES D'APPROCHE	38
V - 1) Information - sensibilisation	39
V - 2) Organisation des populations en groupement villageois	39
V - 3) Rôle de l'auxiliaire	41
V - 4) La conduite des travaux et la responsa- bilité des populations	42
V - 5) Programmation des activités	42

	<u>PAGES</u>
VI - ORGANISATION DU PROJET ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE	43
VI - 1) Structure du projet	43
VI - 2) Durée du projet	43
VI - 3) Estimation des moyens à mettre en oeuvre	43
VI.3.1. Moyens humains	
VI.3.2. Approche des objectifs quantifiés	
- 1 Données générales sur le projet	
- 2 Objectifs quantifiés	
VI.3.4. Analyse de la situation sur le plan	
des productions	
- Tableau récapitulatif des objectifs	
quantifiés	
VI.3.5. Moyens financiers	
VII - RELATIONS DU PROJET AVEC LES AUTRES STRUCTURES	55
VIII - IMPACT DU PROJET	56
VIII - 1) Au niveau du village et de la zone	56
VIII - 2) Au niveau régional et national	57
IX - EVALUATION	57
IX - 1) Evaluation permanent au niveau des populations avec l'appui des auxiliaires	57
IX - 2) Evaluation périodique des progrès accomplis par le personnel du projet	57
IX - 3) Evaluation finale	59
ANNEXES	59 - 73

22. БІОДА

16. Єдиночність та індивідність відповідь до проблеми життя - IV
17. Ідея Ідея відповідь - IV
18. Ідея Ідея відповідь - IV
19. Ідея Ідея відповідь - IV

20. Ідея відповідь - IV

21. Ідея відповідь - IV

22. Ідея відповідь - IV

23. Ідея відповідь - IV

24. Ідея відповідь - IV

25. Ідея відповідь - XI

26. Ідея відповідь - XI

27. Ідея відповідь - XI

28. Ідея відповідь - XI

29. Ідея відповідь - XI

30. Ідея відповідь - XI

31. Ідея відповідь - XI

Ідея відповідь - XI

Résumé du projet

Objectifs du projet : 1- amélioration de l'aprovisionnement en eau de la zone
2- stabilisation et accroissement des production vivrières
3- maîtrise et exploitation rationnelle de l'environnement.
4- Formation et éducation des populations en vue de leur
préparation à la prise en charge de leur développement

Coût total approximatif :	Financement extérieur demandé :
263.465.000 FCFA	157.748.000 FCFA

Description sommaire du projet : Le projet comportera 6 volets dont les effets sont complémentaires :

- 1 - lutte anti-érosive
- 2 - utilisation de techniques culturales améliorées
- 3 - création de points d'eau
- 4 - Revégétation de la zone
- 5 - Mise en place d'un équipement et d'un crédit agricole adapté
- 6 - initiation de certaines actions d'accompagnement et de recherches

Durée anticipé : 3 ans avec perspective de prolongation Date souhaitée de démarrage : Aussitôt que possible

Projet nouveau Oui Non Montants déjà engagés .../.....

Documentation disponible Oui

Non

Etabli par :

Etabli par :

Samou SANGARE

Coordonnateur Régional
Projets UILSS/CILCA

— Ousmane TONTOROGOBO

Ministère du Développement Rural -Haute-Volta
Consultant CILSS

PREAMBULE

La onzième session du Conseil des Ministres du CILSS, tenue les 8 et 9 juin 1979 à Dakar a adopté une résolution par laquelle les pays membres du CILSS manifestent leur intérêt pour la nouvelle forme de coopération proposée par le Corps pour l'Alimentation qui est destinée à accroître la production alimentaire au niveau du village par la participation effective des populations villageoises concernées.

A titre de première expérience, le Conseil a décidé de l'implantation de projets-test au niveau de trois des pays membres : Haute-Volta, Mali, Sénégal.

De même, le douzième Conseil des Ministres tenu à Ouagadougou le 12 janvier 1980 a renouvelé son intérêt pour cette nouvelle approche du développement. Egalement, il a donné mandat au Secrétaire Exécutif du CILSS de poursuivre les contacts déjà engagés avec les sources de financement intéressés aux projets-test et d'expliquer davantage cette approche nouvelle en matière de développement agricole et rural.

Enfin, dans ses conclusions et recommandations, le 13^e Conseil des Ministres du CILSS tenu à Niamey du 18 au 22 juin 1980 a mis l'accent sur l'urgence de la mise en œuvre des projets-test déjà élaborés et de ce fait a demandé au Secrétariat Exécutif du CILSS d'en rechercher activement le financement requis.

C'est dans ce cadre que le présent projet a été élaboré.

AVANT PROPOS

La mission chargée de la formulation du présent projet avait entre autres pour tâches :

- déterminer les potentialités de la zone proposée, notamment en ce qui concerne les possibilités de développement des productions alimentaires et les besoins prioritaires des populations ;
- identifier et élaborer le projet en fonction des perspectives de participation réelle des populations au processus de leur propre développement et en fonction de leurs motivations ;
- programmer une série d'actions avec comme dominante l'accroissement des productions alimentaires et dont les dimensions tiennent compte des possibilités d'auto-encadrement ^{dans la} / perspective d'une auto-promotion des populations concernées ;
- proposer pour la mise en œuvre du projet ainsi formulé, une structure d'animation et d'évaluation qui puisse être progressivement prise en charge par les populations elles-mêmes.

Le présent document a été préparé dans cette perspective et le travail d'élaboration en a été effectué en trois phases :

Première phase :

Cette phase a consisté en la collecte d'informations générales sur la zone proposée, travail qui a été réalisé à la suite de rencontres et de concertations à divers niveaux.

- Au niveau national avec le Ministère du Développement Rural en vue de connaître les orientations générales en matière de développement notamment de développement des production alimentaires dans la région du projet ; ces contacts ont été initiés et animés par le Correspondant National du CILSS qui se trouve au niveau du Ministère du Développement Rural.

- Au niveau départemental, avec les Services Administratifs et Techniques en vue de connaître les objectifs des services respectifs et les besoins pour le Département ; dans ce cadre la mission s'est entretenue avec le Préfet du Département du Centre-Nord qui abrite l'aire

d'implantation du projet, ainsi qu'avec le Secrétaire Général de ce Département.

- Au niveau Sous-Préfectoral avec les services techniques, à la base, en vue de connaître leurs vues et préoccupations sur l'ensemble des activités de développement dans la zone du projet. C'est ainsi que la mission a eu à prendre contact avec le Sous-Préfet de Barsalogho, zone retenue pour le projet, ainsi qu'avec les cadres techniques de terrain et les notabilités coutumières de la zone.

- Enfin, au niveau local, avec les populations rurales, au sein de leurs structures socio-professionnelles de base (associations villageoises traditionnelles, groupement villageois notamment).

Deuxième phase :

Cette 2^e phase a consisté en la programmation des actions, après la collecte des informations au niveau des villages de la zone du projet, avec les populations elles-mêmes et à partir de leurs besoins. Dans cette perspective, la mission a visité physiquement chacun des dix-huit (18) villages retenus ; au niveau de chaque village, la mission a discuté avec les populations sur l'ensemble des problèmes qui se posent au village ; elle a dégagé avec les populations les solutions possibles aux problèmes posés ainsi que les perspectives pour le long terme.

De ces contacts et échanges de vues, il ressort que les problèmes majeurs qui se posent aux populations de la zone du projet sont essentiellement, tout au moins dans l'immédiat, des problèmes d'alimentation et de nutrition, liés eux-mêmes aux problèmes généraux de production agricole et animale, aux problèmes d'approvisionnement en eau pour les besoins humains et de ceux des animaux, aux problèmes de santé et d'éducation. Tout le travail ultérieur de la mission a été focalisé sur la recherche de solutions pour le court et le long terme aux problèmes ainsi identifiés et qui expriment les besoins prioritaires des populations.

Troisième phase : élaboration du document de projet :

Le projet ainsi préparé, conçu pour réaliser une action coordonnée et intégrée en matière de développement dans la zone choisie est le fruit

d'un travail en équipe auquel auront collaboré effectivement les populations. Les conclusions et orientations proposées dans le document, reflètent autant que faire se peut, les réalités de la zone et traduisent concrètement les besoins exprimés.

L'équipe de synthèse, qui a élaboré le Document final a regroupé notamment :

MM. :	- Samou SANGARE	Agronome - coordonnateur régional du projet CILSS/CILCA
	- Ousmane TONTOROGOBO	Agronome, Ministère du Développement Rural
	- Olivier KABORE	Agronome, Directeur ORD du Centre-Nord
	- Amadou VALIAN	Economiste, Directeur Service Départemental de planification (SDP)
	- Chris REY	Géographe-sociologue - Conseiller technique auprès du Directeur du SDP
	- Lürling MARTIN	Sociologue, Directeur de l'ADRK (Association pour le Développement de Kaya)
	- Honoré DIENDERE	Economiste agricole, chef du bureau d'analyse économique de l'ORD du Centre-Nord
	- BAZIE	Conducteur d'agriculture spécialisé, chef du Bureau de la production végétale de l'ORD du Centre Nord
	- Jean-Pierre NIKIEMA	Conducteur d'agriculture spécialisé, chef du secteur Kaya Est
	- Abdoulaye ZIO	Agent eTechnique d'Agriculture spécialisé, chef du secteur Kaya Ouest.

Enfin, d'autres avis techniques ont été recueillis, mais de façon informelle notamment ceux de certains collaborateurs du CILSS, sur le Document provisoire de travail qui avait été préparé à cet effet.

I - DESCRIPTION DU PROJET

La stratégie de l'autosuffisance alimentaire, objectif fondamental du CILSS, réserve une place prépondérante au développement des productions alimentaires, notamment à celui des productions céréaliers ; les céréales occupent en effet une place de choix dans l'alimentation du sahélien dont la ration alimentaire journalière est constituée pour l'essentiel de céréales (mil, sorgho, riz et maïs principalement). Sur le plan d'ensemble, cette consommation en céréales, au niveau des différents pays, se situe autour d'une moyenne de 60 %, oscillant entre 53 % pour les pays moins consommateurs de céréales et 76 % pour les pays les plus gros consommateurs.* Mais à l'analyse, il apparaît, que par suite de la sécheresse persistante de ces dernières années, la production alimentaire globale au niveau de l'ensemble des pays du Sahel est en baisse, entraînant ainsi un état de déficit chronique en céréales et autres denrées alimentaires.

La Haute-Volta, pays essentiellement agricole, avec une population constituée de 94 % de ruraux, n'échappe pas à cette tendance générale constatée au niveau du Sahel.

La situation agricole du pays se caractérise entre autres par :

- le faible rendement des cultures céréaliers notamment dû au manque de variétés adaptées aux différents sols et à l'écologie ;
- le manque de personnel d'encadrement ;
- l'épuisement des terres sous cultures notamment des sols sous cultures céréaliers ;
- le faible prix des céréales au producteur, peu incitateur pour l'accroissement des productions céréaliers.

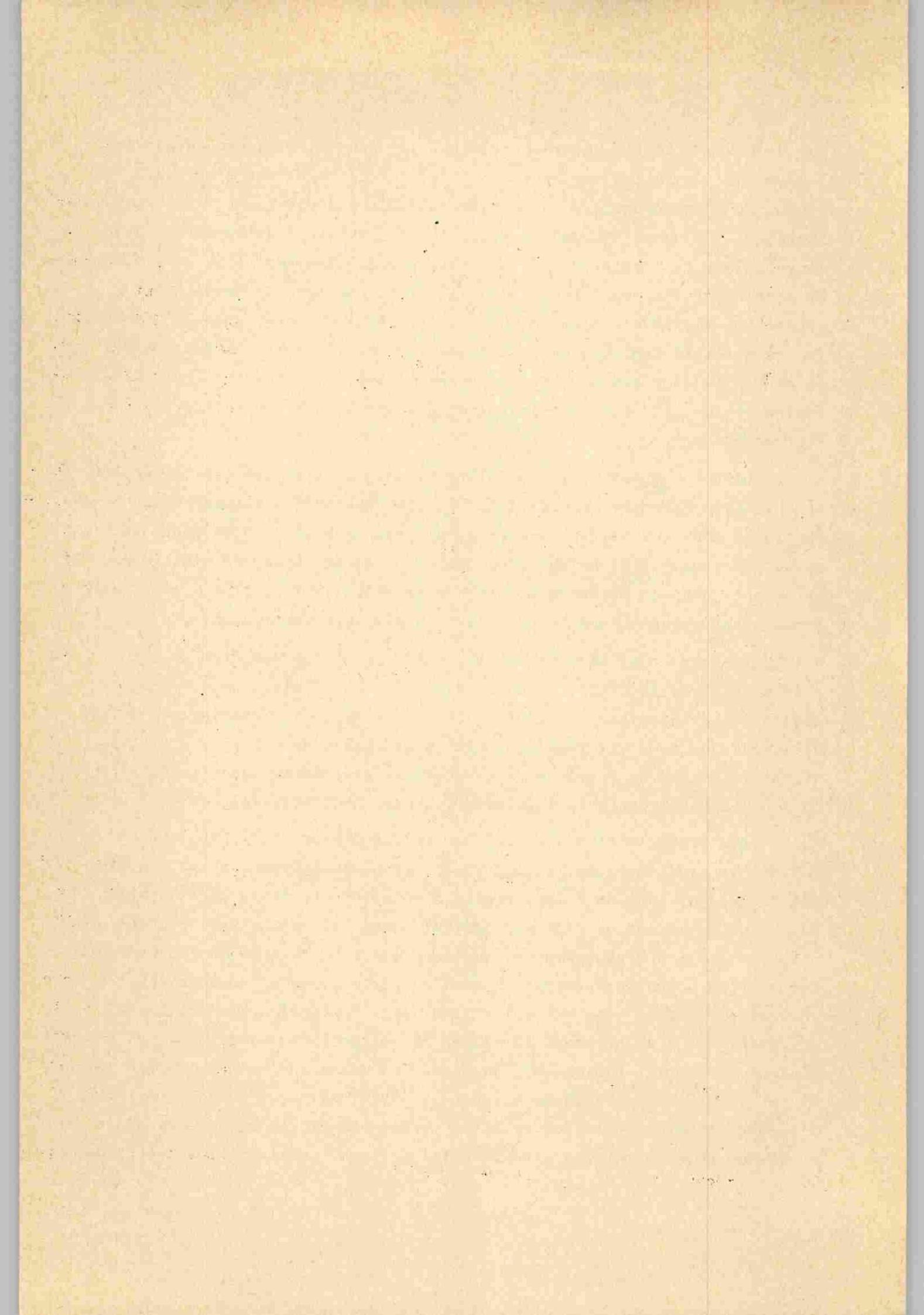
* source : la politique céréalière dans les pays du Sahel : actes du colloque de Nouakchott.

Cette situation est aggravée par la sécheresse de ces dernières années qui a entraîné une chute de la production agricole d'un tiers environ. Le pays enregistre depuis, un déficit céréalier qui varie annuellement de 100.000 à 150.000 tonnes. Pour faire face à cette situation, la politique de développement national, sur le plan agricole, se propose de développer les ressources hydrauliques existantes, d'augmenter la production vivrière et les cultures d'exportation sans toutefois aggraver le déséquilibre écologique par l'amélioration des pratiques culturales, la généralisation des méthodes de conservation des sols et l'intensification de la lutte anti-érosive, ainsi que par la mise en valeur des "terres neuves".

L'axe dominant de cette politique nationale en matière de développement agricole/^{qui} reste la maîtrise des ressources hydrauliques et le développement des productions vivrières, s'appuie sur la mise en place de structures socio-professionnelles villageoises (groupements villageois notamment) dans la perspective d'une responsabilisation plus accrue des populations rurales dans le processus de développement du pays.

Le Corps pour l'Alimentation, qui a initié ce projet-test conjointement avec le CILSS, procède de la même stratégie. Son approche du développement consiste en effet à assurer la meilleure combinaison possible des ressources humaines disponibles au niveau du village, aux techniques les mieux appropriées de production agricole en vue d'accroître la production alimentaire à la base (au niveau du village).

La stratégie mise au point par le Corps pour l'Alimentation en matière de développement agricole repose fondamentalement sur la participation des populations à leur propre développement. Cette participation des populations est en fait aujourd'hui considérée comme une priorité reconnue par les gouvernements ainsi que les institutions de financement. Cette prise de conscience est la conséquence logique de nombreux échecs enregistrés par la mise en application de la conception productiviste en matière de développement rural. En effet, de nombreux projets qui semblaient à priori techniquement justifiés et financièrement rentables ont connu des échecs partiels ou totaux dans leur exécution du seul fait de l'inadéquation du choix des critères techniques et financiers aux objectifs socio-économiques paysans, avec pour corollaire la non participation des popu-



lations à la réalisation des objectifs des projets.

Les projets-test initiés par le Corps pour l'Alimentation tentent par une méthodologie appropriée de trouver une solution originale à ce problème.

Motivations pour le choix de la zone du projet-test

Le projet-test sera implanté dans le secteur d'encadrement de Barsalogho (ORD* du Centre Nord ou ORD de Kaya).

Ce secteur (1) d'encadrement qui abrite la zone du projet est de loin le plus vaste des quatre que compte l'ORD du Centre Nord. Il est caractérisé par une densité de population plus faible (21 hbts/km²) que les autres secteurs, surtout dans sa partie nord. Le réseau d'encadrement est relativement lâche : en effet, en dehors des actions que mène l'ORD dans le cadre de la mission de promotion rurale intégrée ** à ce secteur dans son ensemble jusqu'à présent. Cependant, ses voisins ont bénéficié d'un encadrement appréciable dès la mise en place de l'ORD à travers les actions de la CFDT (2), mais avec pour toile de fond la production cotonnière : toute la ligne de Kongoussi-Kaya-Boulsa barrant la carte de l'ORD en oblique et sa partie sud en ont été concernées (1).

Cet état des faits est peut-être partiellement cause de l'éveil tardif (mais certain) des populations de ce secteur vis-à-vis des thèmes modernes d'exploitation et des systèmes d'organisation socio-professionnelles (groupements, coopératives).

Eu égard à cette situation d'ensemble du Secteur par rapport au reste de l'ORD, et pour respecter au mieux les critères de projet-test devant aboutir avec le maximum de chances possible pour servir de modèle, le choix se porte sur une zone qui non seulement répond aux caractéristiques générales du secteur, mais y ajoute quelques particularités plus ou moins prononcées :

* ORD : Organisme Régional de Développement.

(1) : Carte de localisation de la zone en annexe.

(2) : CFDT : Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles.

** : peu de projets ou organisme du genre se sont intéressés réellement...

- zone à déficit chronique depuis plusieurs années : environ 2 000 T cette année ; certaines familles ne vivront que pour 3 ou 5 mois seulement de leurs récoltes de la Campagne 1980-81.

- Capacité des populations à appréhender les problèmes de développement rural et de l'autopromotion villageoise dès lors qu'elles y perçoivent leurs intérêts réels.

- disponibilité relative des terres cultivables susceptibles de rentabiliser au mieux un éventuel équipement des exploitations.

- du fait des activités de l'élevage, facilité d'association agro-pastorale indispensable à l'équilibre de l'exploitation.

- villages relativement rapprochés, zone assez proche des centres de décision, d'où facilité de contacts, de suivi et de contrôle.

II - LES OBJECTIFS DU PROJET

II - 1°) - Les objectifs globaux

Le projet vise globalement l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations de la zone par leur participation effective et responsable à la réalisation d'actions intégrées tendant à résoudre les problèmes d'eau, de production, de santé et d'éducation, avec en perspective, un développement auto-géré de tous les villages concernés.

Pour atteindre cet objectif global, les objectifs spécifiques suivants sont poursuivis :

- amélioration de la situation en eau de la zone en vue de la satisfaction des besoins humains et de ceux des animaux ;

- Stabilisation et augmentation de la production agricole dans la zone grâce à des techniques rationnelles de mise en valeur pour la satisfaction des besoins alimentaires ;

- maîtrise de leur environnement par les populations grâce à des actions de formation dans les techniques appropriées.

Tels que définis, les objectifs globaux du présent projet s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale en matière de développement rural intégré, d'autosuffisance alimentaire de participation et

de responsabilisation des populations dans la prise en charge de leur développement, de promotion humaine du milieu rural.

Les objectifs du projet s'harmonisent également avec ceux du CILSS notamment par l'accroissement de la production alimentaire, la mobilisation et la maîtrise des ressources hydrauliques, et la protection de l'environnement.

III - 2°) - Les objectifs spécifiques du projet

Les objectifs spécifiques assignés à ce projet sont les suivants :

1°) - Amélioration de la situation hydrique de la zone grâce à des retenues, des puits, et des forages en vue de la satisfaction des besoins en eau des populations ainsi que de ceux des animaux.

2°) - Stabilisation et augmentation de la production agricole, (notamment la production vivrière) de la zone en vue d'une autosuffisance alimentaire des populations à brève échéance.

3°) - Maîtrise et exploitation rationnelle de leur environnement par les populations.

4°) - Formation et éducation des populations pour une meilleure participation de celles-ci au processus de développement en vue d'une meilleure gestion de l'espace rural.

La réalisation de ces objectifs nécessitera, pour la mise en œuvre du projet :

1°) - La sensibilisation des populations afin qu'elles participent de façon consciente et effective à l'ensemble des actions du projet ;

2°) - La redynamisation des structures socio-professionnelles existantes et la mise en place de ces structures là où le besoin se fera sentir pour permettre aux populations de pouvoir gérer leurs différentes activités ;

3°) - La formation humaine et technique des producteurs de manière à les amener à avoir une attitude participative à l'ensemble des actions de développement et des problèmes qui se posent à eux ;

4°) - L'encadrement technique des différents secteurs de production (agriculture, élevage) afin d'accroître la capacité productrice de la zone ainsi que l'amélioration du niveau technique des producteurs ;

5°) - L'initiation des populations à une utilisation rationnelle des potentialités naturelles existantes (eaux, terres, etc...) ;

6°) - La promotion des activités féminines et de jeunesse.

En brassant à échelle réduite il est vrai, toutes les activités économiques sociales et culturelles au niveau de la zone, le projet réunira les conditions préalables pour un accroissement réel de la production alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

II - 3. Localisation du projet

Le secteur qui abrite la zone désignée du projet est situé à la partie nord-est de l'ORD de Kaya dont il occupe à lui seul près de la moitié, constituant ainsi le plus vaste des quatre secteurs d'encadrement que compte l'organisme. Il est connu sous le nom de Secteur Kaya-Est compte tenu de cette position géographique.

La zone sur laquelle portera l'action du projet-test est située à 45 km au nord-est de Kaya et à 65 km de Kongoussi à l'Ouest.

Elle comporte 18 villages répartis en 2 groupes distincts :

- un premier groupe de 6 villages situés le long de l'axe routier Kaya-Barsalogho (route de Dori)
- un 2^e groupe compact de 12 villages situés à l'Ouest de Barsalogho et faisant frontière avec Kongoussi (voir carte en annexe)

La superficie de la zone du projet est environ 1.000 km², avec une population totale de 21.500 habitants, ce qui signifie que la densité de la population est 21 habitants par km². Ce chiffre est supérieur à la densité moyenne pour la Sous-Préfecture (15,6 hab./km²), mais inférieur au chiffre pour le Département (29,3 hab./km²).

Le taux de scolarisation pour la zone du projet est 6 %. Le nombre d'enfants scolarisable dans la zone est 5050, mais seulement 308 enfants dans la classe d'âge 6-14 ans participaient à l'éducation primaire en 1980.

II - 2) - Justification du projet

Les éléments de cette justification se retrouvent dans l'analyse de la situation agricole de la zone du projet notamment sur le plan des productions vivrières.

En effet, une analyse succincte de l'évolution sur 5 ans des productions vivrières dans la zone du projet sans la présence du projet d'une part et avec la présence du projet d'autre part permet de dégager les constatations ci-après :

1 - La situation agricole de la zone et son évolution sans projet

La durée proposée pour la première phase du projet est de 3 ans ; mais pour l'analyse qui suit, une base de 5 ans a été retenue pour permettre aux effets possibles du projet de se concrétiser.

Nous partons donc de l'année 1981 pour apprécier les effets en 1986. La population totale de la zone d'intervention en 1981 s'élève à 21.500 habitants. Le taux d'accroissement de la population est de l'ordre de 1,5 % par an, cela signifie qu'en 1986 la population totale sera environ de 23.150 habitants.

Sur la base d'une consommation annuelle de 180 kg par personne on peut dégager que les besoins en céréales sont 3.870 T. en 1981 et seront 4.170 T. en 1986.

La superficie agricole cultivée en 1981 est 10.750 ha. L'estimation de cette superficie est basée sur des études réalisées par l'ORSTOM qui ont montré que sur le plateau Mossi la superficie cultivée par personne est de l'ordre de 0,5 ha.

Sur une exploitation moyenne à peu près 85 % sont cultivés en céréales (mil, sorgho, maïs) et 15 % en arachides, pois de terre, et autres productions. Si on fait l'extrapolation de ce chiffre sur la superficie totale cultivée on arrive à une superficie sous céréales de 9.100 ha. Les autres 1.650 ha sont surtout cultivés en arachide et pois de terre.

La production totale sur les 9.100 ha sous céréales est égale à 2.730 tonnes en prenant un rendement moyen de 300 kg/ha, ce qui est inférieur à la moyenne pour l'ORD qui est estimé à 400 kg/ha.

Une production totale de 2.730 tonnes de céréales indique un déficit céréalier structurel de l'ordre de 1.140 T.

Sans intervention ce déficit aura tendance à augmenter. Nous avons indiqué que la population totale en 1986 s'élèvera à 23.150 habitants qui cultiveront approximativement 11.500 ha. Les rendements moyens ont tendance à diminuer à cause de la dégradation des sols (ruissellement fort, érosion, etc.). ^Nous estimons que le rendement moyen par ha sera alors de 250 kg en 1986. La superficie sous céréales sera de 9.838 ha et avec un rendement moyen estimé à 250 kg/ha, la production totale sera de 2.460 tonnes. Le déficit céréalier sera de 1.710 tonnes environ (besoins : 4.170 tonnes ; production : 2.460 tonnes).

Sans intervention donc les conditions de vie dans la zone seront nettement plus difficiles en 1986 qu'en 1981 et cette tendance sera encore renforcée avec le temps.

2 - La situation de la zone avec la présence du projet

Le projet vise à arrêter le processus de dégradation des sols, à stabiliser la production et ensuite à améliorer les rendements, et partant, la productivité dans la zone (voir plus loin les objectifs quantifiés).

Les effets du projet après 5 ans se laissent estimer comme suit :

- 1) les rendements sur 1.000 ha protégés par des dispositifs anti-érosif évolueront de 300 kg/ha à 700 kg/ha* ;

- 2) les rendements sur 4.000 ha touchés par le projet évolueront de 300 kg à 500 kg par hectare (semis en ligne, pesticides, etc...)

Cela donne les productions suivantes :

- 1.000 ha protégés : céréales 595 tonnes (sans projet 212,5 T.)
arachide, pois de terres 45 T. (sans projet 37,5 tonnes)

- 4.000 ha touchés par le projet : céréales 1.700 T. (sans projet 850 tonnes)
arachides, pois de terre 300 tonnes
(sans projet : 150 tonnes)

* ^Nous montrons plus loin comment cette évolution des rendements est possible par l'action du projet.

La superficie qui n'est pas encore touchée par le projet dans la ~~cinquième~~ année s'élève à 6.500 ha. Avec un rendement moyen de 250 kg/ha, la production sur cette superficie sera en 1986 de :

- céréales : 1.380 tonnes
- arachides, pois de terre : 244 tonnes.

La production totale de céréales en 1986 sera de l'ordre de 3.675 tonnes ce qui signifie un déficit céréalier de l'ordre de 500 tonnes, ce qui est nettement inférieur au déficit structurel de 1.700 tonnes dans la situation sans projet. Même sur 5 ans et avec la présence du projet, la zone resté encore légèrement dépendante sur le plan alimentaire.

Cela montre que l'autosuffisance alimentaire ne peut pas être atteint à court terme, mais seulement, probablement entre la ~~cinquième~~ et dixième année, si toutes les conditions requises pour le projet continuent d'être réunies, même après la fin du projet.

L'objectif du projet n'est cependant pas seulement d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire, mais aussi d'améliorer la situation en eau dans la zone (construction de retenues d'eau ; création de puits et forages), d'augmenter la disponibilité de bois de feu et d'essences locales à exploiter par la population locale, etc..., en un mot, d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations de la zone.

A cet égard, le projet-test de Balsalogo paraît techniquement justifiable et socialement rentable, tant il est vrai que cette analyse succincte nous a montré que sans intervention sur la zone, le déficit céréalier structurel évoluerait dans le sens d'un accroissement continu et constant. Cela rendrait, à n'en pas douter les conditions alimentaires de la zone encore plus précaires. A terme même la probabilité d'un découplément quasi total de la zone ne serait pas à écarter par suite des effets négatifs de la famine. Des mesures urgentes s'imposent donc pour faire face à cette situation.

Par ailleurs, même avec la présence du projet et sur une durée plus longue que 5 ans, le déficit structurel n'est pas totalement résorbé, ce qui met encore plus en relief l'importance du problème et la pertinence du projet.

III - CONTEXTE DU PROJET

Les caractéristiques générales de la zone se résument dans les lignes ci-après.

III - 1^o) - Le milieu physique (1)

La zone se situe à la limite Nord du plateau mossi et présente un relief plat d'altitude moyenne de 300 m.

III- 1.1 Pluviométrie

L'ORD du Centre Nord, qui est situé dans une zone charnière entre la zone sahélienne et la zone soudanienne, a une pluviométrie s'élevant à 500-600 mm en année normale. Cette quantité de pluie cependant n'y tombe pas chaque année, pas plus qu'il ne pleut chaque année à des intervalles réguliers et bien échelonnés.

Cette mauvaise répartition des pluies se traduit par quelques averses importantes (source d'érosion) et par des périodes de sécheresse plus ou moins prononcées.

L'agriculture de la zone éprouve ^{est} par les conséquences immédiates de cette irrégularité, de sorte qu'elle gardera toujours un caractère fort aléatoire si des mesures ne sont pas prises pour améliorer les techniques permettant une meilleure exploitation des potentialités hydrauliques de la région.

III - 1.2 Hydrologie

La zone est intersectée par beaucoup de cours d'eau qui sont à sec pendant toute la saison sèche et même pendant une bonne partie de l'hivernage. Les multiples cours d'eau contribuent à un drainage rapide de la zone.

La carte montre que la zone est composée de trois bassins versants ; dans chaque cas il s'agit de la partie amont d'un bassin versant plus vaste. Le bassin versant I verse son eau surtout dans le réservoir de Tamassogo ; en cas de déversement l'eau arrive dans le lac de Dem. Le bassin versant II alimente le grand marigot qui se trouve au niveau de Pensa à 45 km au Nord-Est de Barsalogho, tandis que le bassin versant III

(1) Cartes et tableaux pluviométriques en annexe.

卷之三

fait partie du bassin versant dont les excès d'eau sont collectés par le lac de Tanpelga.

La nappe d'eau souterraine dans la zone du projet à tendance à baisser comme ailleurs dans le Département. L'ampleur de cette baisse est mal connue, mais le grand nombre de puits qui restent entièrement à sec ou qui tarissent bien avant la fin de la saison sèche en forme la preuve. Ce fait s'explique d'une part par une diminution dans la pluviométrie, d'autre part par une diminution de la capacité de rétention des sols à cause de la dégradation de la couverture végétale.

Il faut pour cela à tout prix un effort pour alimenter la nappe d'eau souterraine. L'aménagement des cours d'eau à partir de l'amont aura probablement le plus grand effet sur la nappe.

III - 1.3 Sols

Les sols de la zone sont largement dominés par des sols gravillonnaires peu épais, dont la fertilité globale est très faible.

Sur ces sols les cultures sont soumises à de fortes variations; en cas d'une période de sécheresse pendant l'hivernage l'impact négatif sur les rendements est en général considérable.

Ces sols, formés sur le socle granite-gnésique, sont relativement légers et propres à la culture du mil, du sorgho et de l'arachide.

La répartition de la population dans la zone du projet correspond d'ailleurs à la présence de sols profonds qui sont nettement plus apte à l'agriculture. En effet, on rencontre quelques rares bas fonds et vallées de rivières constitués d'alluvions et partant plus fertiles.

III - 1.4 Végétation

Une savane herbacée parsemée de buissons rabougris et d'arbres généralement protégés et de faible densité (15 arbres/ha) en constitue l'essentiel. Cette végétation est en pleine dégradation du fait de la sécheresse et du surpâturage.

- 10 -

III - 2. Le milieu humain

III - 2.1 Structure de la population

La population est en grande majorité Mossi ; les Peulhs constituent le 2^e groupe ethnique de la zone du projet.

Les deux groupes ethniques concernés sont tous agro-pasteurs. Toutefois on rencontre quelques rares Peulhs exclusivement éleveurs, dispersés sur la zone du projet (voir tableau de répartition en annexe). Les familles sont en général de grande dimension (8,4 personnes par famille). Le tableau ci-dessous indique la répartition ajustée par groupes d'âges de la population résidente dans la zone du projet.

REPARTITION AJUSTEE PAR GROUPE D'AGE QUINQUENNAUX DE LA POPULATION
RESIDENTE DANS LA ZONE DU PROJET - SITUATION 81

AGE/SEXE	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Total	21 504	10 840	10 663
0 - 4 ans	3 995	2 128	1 865
5 - 9	3 169	1 658	1 511
10 - 14	2 576	1 404	1 178
15 - 19	1 965	991	974
20 - 24	1 690	741	948
25 - 29	1 612	683	929
30 - 34	1 408	632	776
35 - 39	1 124	531	593
40 - 44	948	453	494
45 - 49	771	387	385
50 - 54	617	331	286
55 - 59	460	258	202
60 - 64	356	200	156
65 - 69	277	152	124
70 - +	529	286	243

Sur les 18 villages (1 000 km²), on dénombre 21 503 habitants soit une densité moyenne de 21 habitants au km².

Le taux de progression est de l'ordre de 1,5 % par an et la population active est estimée à 49 % de la population totale.

III - 2.2 Structure sociale

Traditionnellement la communauté est organisée en cantons, villages, quartiers et concessions.

A chaque niveau il existe des conseils composés de Chef et de vieux notables. Le conseil incarne l'autorité coutumière et administrative. La jeunesse est traditionnellement organisée en groupes dont les fonctions et rôles sont liés aux types de tâches qui lui sont confiés. Bien que les femmes n'apparaissent pas à travers ces structures, elles ont un rôle très important dans la vie de la communauté, notamment elles jouent un rôle important sur le plan de l'économie au niveau de la famille.

III - 2.3 Structure agraire

Théoriquement, la terre appartient à toute la collectivité. Toutefois, elle est régie par un droit d'usage et/ou de propriété selon les lignages. Dans le ménage, le chef de famille est le premier responsable de la gestion des champs exploités. Tous les membres de la famille ont le devoir de participer collectivement aux travaux agricoles si le droit de séparation ou d'autonomie ne leur est pas accordé.

III - 2.4 Les différentes formes d'organisation du milieu socio-économique

III - 2.4.1 Les groupements villageois

L'ORD du Centre Nord a entrepris depuis 1974 une campagne de constitution de groupements villageois dans l'optique d'un développement basé sur la participation des populations.

Le groupement villageois est défini comme une union des habitants d'un même village (ou quartier de village) qui ont décidé volontairement d'unir durablement leurs efforts en vue d'assurer leur développement économique et social ; le groupement n'a pas de statut juridique, du moins pour le moment ; mais il s'inspire des principes communautaires et

2000-01-02

coopératifs.

Les activités du groupement peuvent être nombreuses et variées selon le dynamisme du groupe. En perspective de tels groupements structurés ont à terme pour objectif d'assurer la prise en charge de tout ou partie des tâches actuellement dévolues aux structures techniques d'encadrement agricole. Il existe présentement 13 groupements villageois répartis dans 9 villages parmi les 18 villages de la zone du projet. On y distingue deux groupements féminins (l'un à Barsalogho et l'autre à Wayalghin).

III - 2.4.2 Les organisations de jeunes

Dans la zone du projet, on rencontre deux formes d'organisation de la jeunesse :

- la jeunesse rurale (au niveau de l'ORD)
- la formation de jeunes agriculteurs.

a) - La jeunesse rurale

Objectifs : les groupements de jeunes encadrés par la jeunesse rurale ont été créés spontanément ou sur l'initiative de l'ORD ; leur objectif principal est ^{de} freiner l'exode des jeunes.

Activités : Les activités des groupements de jeunes sont orientées vers des travaux collectifs rentables (champs collectifs) ou vers une entraide mutuelle dans le but d'approvisionner une caisse commune. Au niveau de chacun des 18 villages de la zone du projet, il existe un groupe de jeunes.

b) - Formation des Jeunes Agriculteurs

Objectifs : La formation des jeunes agriculteurs a lancé un programme de constitution de groupements Post-scolaires dans les villages dotés d'un Centre de Formation de Jeunes Agriculteurs.

Ces groupements ont pour objectif l'encadrement et la fixation des anciens élèves des Centres de Formation de Jeunes Agriculteurs.

Activités : Les groupements de Jeunes Agriculteurs mettent en application les thèmes techniques appris au Centre à travers des réalisations collectives :

soil light soil ~~soil~~ soil sand sand + soil

La nostra flotta ha sempre al proprio interno un gruppo

Journal of Health Politics, Policy and Law

Digitized by srujanika@gmail.com

запись ли было в старт-странице на момент ее появления в памяти?

se despliega en el fondo de la escena, en la que se representan las escenas de la vida cotidiana.

- champs collectifs
- maraîchage

L'initiation à l'alphabétisation fonctionnelle est faite au niveau de ces groupements. Sur l'ensemble des 18 villages de la zone du projet, il existe des Centres de Formation de Jeunes Agriculteurs (CFJA) au niveau de 5 villages (soit 5 CFJA, dont 2 mixtes)

III - 3. La situation agricole

III - 3.1 Cultures pratiquées et systèmes d'exploitation

Les cultures vivrières sèches prédominent : mil, sorgho et maïs en champs de case. Viennent ensuite le riz sur bas-fonds aménagés et sur le périmètre de Tamasgo (50 ha) quelques cultures de rente de type oléagineux à savoir l'arachide et le sésame exploités et écoulés sur les marchés locaux.

Les cultures vivrières sèches (mil, sorgho et maïs) occupent à peu près 85 % de la superficie agricole cultivée. Les 15 % qui restent sont consacrées à d'autres cultures : arachide, pois de terre notamment). Les rendements atteints très faibles, sont de l'ordre de 300 Kg/ha pour les céréales. Cette faiblesse des rendements des cultures est surtout due à la dégradation des terres cultivées, aux aléas climatiques et au faible niveau technique des paysans. En effet, les méthodes culturales pratiquées ne sont pas adéquates pour soutenir une culture permanente telles qu'elles se pratiquent présentement, ce qui se traduit par une diminution régulière des rendements, jusqu'au point que les rendements deviennent faibles, que les paysans se voient contraints d'abandonner leurs terres, soit temporairement, soit définitivement. En effet, les rendements moyens en céréales qui étaient de 500 kg/ha en 1974-75, sont estimés à 300 kg/ha en 1980-81.

De plus, les exploitations sont de faible dimension (3 à 4 ha en moyenne). Il faudra donc arriver à augmenter la productivité de cette agriculture par un ensemble de techniques culturales améliorées telles :

- a) - un meilleur labour des sols à réaliser par une vulgarisation et un encadrement intensif ;
- b) - une fumure organique afin d'enrichir les sols qui sont très pauvres (1 à 2 % d'humus) ;

1960-1961: 1961-1962: 1962-1963: 1963-1964: 1964-1965:

c) - vulgarisation d'un ensemble de dispositif anti-érosifs.

III - 3.2. Elevage *

L'élevage est une activité aussi importante que la production végétale pure dans la zone. Le cheptel se compose de bovins (35 000 têtes), ovins (1 000 000), caprins (1 500 000) et de porcins en élevage familial traditionnel. Il fait partie intégrante de l'économie grâce aux revenus appréciables qu'il apporte.

Il y a trois principaux goulets d'étranglement qui limitent le développement de l'élevage dans la zone :

- a) - le manque d'eau ;
- b) - le manque d'alimentation à la fin de la saison sèche
- c) - la situation sanitaire des troupeaux.

Pendant la saison sèche, le manque d'eau se fait sentir tant au niveau des besoins humains qu'à celui du bétail. Il faudra que des solutions soient trouvées pour couvrir les deux. Un programme de construction de petits barages et de retenues d'eau pourrait constituer une solution. Ainsi, le barrage de Tamasgo, (un des villages de la zone) qui vient d'être créé par les populations elles-mêmes joue un rôle primordial pour l'élevage dans la zone (source d'abreuvement des animaux). Le manque d'alimentation à la fin de la saison sèche pour le bétail trouvera solution, en partie tout au moins dans l'utilisation des sous-produits agricoles, mais surtout dans la rotation des pâturages et l'ensemencement des herbes afin de stimuler la régénération des pâturages et d'en améliorer la qualité. Enfin, la situation sanitaire du cheptel, quant à elle, laisse beaucoup à désirer et les pertes de bétail sont élevées. Il faut que l'intervention dans ce domaine soit intensifiée, notamment par une vulgarisation intense de mesures hygiéniques au niveau des paysans.

En ce qui concerne les éleveurs eux-mêmes, il y a quelques années seulement on faisait encore souvent la distinction entre les éleveurs

* Les chiffres se rapportant à Barsalogho (Sous-Préfecture) sont tirés du rapport annuel 1977 de la Circonscription d'Elevage.

Peulhs et les cultivateurs Mossi. Cette distinction ne tient plus de nos jours. Presque 100 % des familles Peulh cultivent quelques champs de mil, sorgho et maïs et selon une enquête 12,5 % d'entre eux en produisent suffisamment pour couvrir leurs besoins vivriers. Les autres vendent chaque année une ou plusieurs têtes de bétail pour combler le déficit vivrier.

La taille des superficies cultivées par les peulhs est assez réduite, ce qui explique le fait que la main-d'œuvre masculine disponible pour les travaux agricoles est limitée parce que les jeunes hommes gardent les troupeaux en même temps. A cela s'ajoute que les femmes peulhs ne participent pas aux travaux champêtres, excepté la récolte. Les rendements atteints sur les champs des peulhs sont assez élevés, grâce à l'utilisation intensive du fumier.

De leur côté presque tous les cultivateurs mossi possèdent au moins quelques petits ruminants, et une minorité croissante possède un ou plusieurs bovins. Au moment où il faut urgentement de l'argent liquide, soit pour acheter des vivres ou pour le paiement des impôts, etc... les animaux peuvent être vendus immédiatement au marché local.

Cette intégration de l'agriculture et de l'élevage semble être la réponse des peulhs et massis à une situation qui est caractérisée par une dégradation des conditions de production : manque de terres, dégradation des sols - aggravée encore par les aléas climatiques. Même sans encouragement officiel, cette intégration sera certainement poursuivie et approfondie.

De nombreux projets de développement de l'élevage existent dans la zone tels le projet USAID, élevage villageois.

III - 4. Cadre fonctionnel du projet. Point sur les activités déjà en cours ou en perspective dans la zone du projet

III - 4.1 Système d'encadrement ORD

La zone du projet relève du contrôle technique du sous-secteur de Barsalogho lui-même comptant parmi les trois sous-secteurs de Kaya-Est. Elle ne bénéficie que de trois (3) centres d'encadrement supervisés chacun par un encadreur, avec la particularité du périmètre de Tamasgo qui

• 100 •

bénéficie de l'intervention de 3 encadreurs. En tout 18 villages environ sont touchés par l'action de l'ORD.

En dehors de l'encadrement classique, les activités de formation de jeunes agriculteurs se réalisent dans 5 centres FJA*.

L'encadrement de l'élevage s'effectue par l'agent du poste vétérinaire de Barsalogho avec des moyens très limités et presque toujours à la demande et aux frais des demandeurs.

Très visiblement le taux d'encadrement au niveau de la zone (800 expl/encl.) est très faible, et la solution appropriée est d'arriver à la mise sur pied de groupements structurés susceptibles de s'organiser pour prendre en relai une partie des tâches de l'encadreur. Ainsi il existe 13 groupements féminins (l'un à Barsalogho et l'autre à Wayalghin).

III - 4.2. Les réalisations actuelles et les projets au niveau de la zone du projet

Malgré la faiblesse du nombre d'agents de base signalé plus haut, il est incontestable que sur le plan transformation de mentalités, les résultats sont positifs et les preuves peuvent être recherchées tout d'abord dans le choix et l'acceptation des agriculteurs de s'organiser pour mieux défendre leurs intérêts. D'autre part l'on peut dénoter un engouement certain vis-à-vis de l'utilisation des moyens de production (équipement, engrais, pesticides, etc...).

Ainsi on estime la consommation en engrais de la zone au courant 1980 à environ 30 tonnes. Ce chiffre peut être largement dépassé pour atteindre un niveau de 50 à 60 Tonnes si l'ORD avait la possibilité de ravitailler régulièrement les exploitants et si la mauvaise pluviométrie n'engendrait pas une certaine méfiance de la part de ceux-ci.

L'équipement en matériel agricole est financé par :

* FJA : Formation des Jeunes Agriculteurs.

capacity of just in importance & in irreversibility is highlighted
in the following words of the author:

"...but we must always remember that nothing can be
written about the human condition except in the language of
poetry since the language of science is incapable of expressing"

"the spiritual aspect of life which cannot be expressed in
any other language than that of poetry."

It is also the author's view that "poetry is the language of
the heart & the language of the heart is the language of the soul."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

It is also the author's view that "poetry is the language of the soul
and the soul is the language of the heart."

- d'une part le Fonds de Développement Rural (FDR) au bénéfice de 8 paysans en charrues et boeufs dans le village communautaire de Wayalghin.

- d'autre part le Fonds du Conseil de l'Entente pour 17 paysans en 1978 (charrues et animaux) dans le même village de Wayalghin et à Toyendé.

Par ailleurs des travaux d'investissement humain ont été exécutés par différents villages de la zone appuyés par l'intervention financière du FDR pour le côté technique :

- 20 ha de bas-fonds rizicoles aménagés par des diguettes de retenues d'eau, superficie répartie dans les villages de Zimsa, Wayalghin et de Balbou ;

- 60 ha de sites anti-érosifs dans les villages de Sanba, Tanghin, Toyendé et Barsalogho.

- Autre réalisation par investissement humain : les travaux de préparation du périmètre de Tamasgo (dessouchage, nettoyage et creusement des canaux d'irrigation en moins de deux mois = 16 ha).

A court terme il est prévu :

a) - l'équipement sur financement UNICEF* de 20 charrues, 6 charettes des groupements de Nogo, Sidogo et Toyendé, 8 décortiqueuses d'arachides aux groupements féminins de Barsalogho et Wayalghin, un moulin et 2 tonnes d'engrais coton au groupement de Wayalghin.

b) - la construction et l'animation d'un centre de formation de paysans et d'agents de terrain aux techniques de culture attelée et éventuellement de production fourragère (Projet financé par le Fonds d'équipement des Nations-^Unies (FENU) sur étude du Fonds d'Assistance et suivie par le Liptako-Gourma*, l'ORD en étant le bénéficiaire).

* UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance

* LIPTAKO-GOURMA : Organisation régionale regroupant la Haute-Volta et le N^{iger} et dont le siège est à Ouagadougou.

- Les "Foyers améliorés", projet développé et adapté à la zone de Kaya, application aux travaux d'un volontaire américain; il débute dans la région au niveau du CFJA* de Tamasgo. Ce projet vise l'amélioration du chauffage et la réduction de la consommation du bois, source de déboisement excessif et de désertification. Ce projet sectoriel sera repris dans le cadre du projet régional Foyers améliorés (projet CILSS).

III - 4.3. Environnement

Le contexte écologique actuel du Sahel, et par voie de conséquence de la zone de Barsalogho, ainsi que le souci bien justifié de permettre aux populations de protéger, conserver et améliorer leur environnement ont guidé la mission à préconiser un certain nombre d'actions à cet effet.

Il est nécessaire que dans le système d'exploitation des domaines agricoles, un système de lutte anti-érosive soit mis en place.

Ainsi, des diguettes, des labours des champs suivant des courbes de niveau, devront permettre de limiter les effets des eaux d'écoulement, et de faire bénéficier aux sols des quantités d'eau tombées qui seront plus disponibles pour les plantes grâce à l'humidité qui sera plus longtemps conservée.

Il est également nécessaire que des reboisements villageois, entrepris déjà dans le cadre du projet "bois de village" réalisé par les Eaux et Forêts soient intensifiés non seulement pour reverdir la zone, mais aussi pour permettre aux populations de disposer à terme de bois de chauffage dont la rareté se manifeste de plus en plus.

III - 4.4. Hydraulique

Le problème d'eau se pose de façon très aiguë dès le mois de décembre jusqu'au mois de juillet dans la zone ; les besoins domestiques sont difficiles à satisfaire, obligeant les femmes à parcourir de nombreux kilomètres par jour pour rapporter l'eau. Les animaux non plus ne sont pas épargnés. Pour apporter des débuts de solution à ce problème, les villages réalisent diverses actions telles

l'amélioration des retenues d'eau traditionnelles (boulis) et forçage de puits sont en cours.

* CFJA : Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs.

Simpler ways to think

III - 4.5. Santé

Dans la zone, il existe un seul dispensaire-maternité à Barsalogho et une maternité villageoise à Zongo. De nombreuses maternités rurales ont été construites par les populations ; mais il est à noter que la plupart ne fonctionne guère.

IV - ELEMENTS DU PROJET

IV - 1. Introduction

La situation précaire de la zone - manque d'eau, pluviométrie irrégulière, dégradation des sols et de la végétation, encadrement diffus à résultats très limités - justifie assez éloquemment la nécessité de la mise en œuvre de ce projet. Aussi, les objectifs qui lui sont assignés permettront de cerner assez aisément l'essentiel de ses éléments constitutifs. Le projet comprendra 6 volets dont les effets se renforcent mutuellement. Il s'agira notamment de :

- la lutte anti-érosive
- la création de points d'eau
- la revégétation
- l'utilisation des techniques culturales améliorées
- la mise en place d'un équipement et d'un crédit agricoles adaptés
- l'initiation de certaines actions d'accompagnement et de recherche.

Avant de procéder à la justification de chaque volet et de montrer comment ceux-ci peuvent se renforcer mutuellement il est à souligner qu'il serait souhaitable de réaliser à la fois l'ensemble des activités dans chaque village ; mais ceci n'est évidemment pas possible dans une même année. Les activités devront être échelonnées sur plusieurs années (3 années pour la durée initiale du projet), d'une part parce que la capacité d'innovation des villageois est limitée, d'autre part parce qu'on trouve trop peu de gens dans les villages pour réaliser les différents travaux.

Une programmation d'activités par village s'avère donc indispensable ce qui nous a amené à déterminer les activités prioritaires. Il va sans dire que dans ce processus de détermination des priorités, c'est la population villageoise elle-même qui décide en dernier ressort.

Ainsi pour l'ensemble des 18 villages de la zone du projet, les

activités porteront, par année, sur un groupe de 6 villages à la fois et au niveau de chaque village les actions seront réalisées en fonction des besoins prioritaires des populations.

IV - 2. La lutte anti-érosive

La faible capacité de rétention en eau des sols constitue un véritable goulot d'étranglement, face à une pluviométrie très capricieuse. Environ 30 % seulement des eaux de pluie sont utilisées par les cultures, le reste disparaissant sous forme de ruissements qui provoquent une forte érosion. Cet état de choses ne cesse de s'aggraver à cause de la dégradation constante de la végétation due aux facteurs comme le surpâturage, la collecte de bois de chauffe et le défrichement complet des champs.

Dans la perspective de faire face à ce processus de dégradation, un programme adéquat de défense et restauration des sols s'avère nécessaire.

L'essentiel d'un programme pour produire les effets qu'on attend, devra être réalisé par les populations villageoises elles-mêmes, ce qui offre une garantie quant aux possibilités de poursuite après de la phase projet.

Les éléments principaux de ce programme de défense et restauration des sols seront constitués par :

- a) - la création d'un réseau de dispositif anti-érosif (diguelettes anti-érosives notamment) ;
- b) - la protection et la stabilisation de ces dispositifs par la plantation d'herbes et d'arbustes ;
- c) - l'introduction et la généralisation des foyers améliorés dans le but de réduire la consommation de bois.

Dans le cadre du projet-test, plusieurs types de dispositifs anti-érosifs seront créés avec toutefois une place particulière à la construction de diguettes anti-érosives.

De même, un effort sera fait pour intégrer plusieurs activités sur les champs protégés par des dispositifs, comme la plantation d'arbres et surtout d'arbustes, et la promotion d'un meilleur labour du sol.

Pour réaliser ces actions, le projet assurera la formation des

villageois dans la maîtrise de certaines techniques telles la détermination des courbes de niveau, la création et l'entretien de pépinière, les techniques d'enherbement et de plantation, etc...

En effet les activités prévues par le projet doivent être expliquées aux villageois, dont la participation active est une condition pour la bonne réussite du projet. On s'attend à ce que la sensibilisation ne pose pas trop de difficultés, étant donné que les problèmes soulevés dans le projet sont déjà ressentis par la majorité de la population.

Ce qui manque à la population essentiellement sont les moyens et la technique anti-érosive nécessaire pour maîtriser les problèmes.

La lutte contre la dégradation de l'environnement ne peut jamais être gagnée tant que les techniques de la lutte anti-érosive ne sont pas maîtrisées par les villageois eux-mêmes.

IV - 3. La création des points d'eau

Le manque d'eau se pose avec une accuité particulière dans toute la zone, aussi bien pour les hommes que pour les animaux. En effet, hormis quelques forages et le seul barrage de Tamasgo, les puits et les nombreuses retenues traditionnelles d'eau (boulis) sont à sec dès les mois de janvier-février, obligeant les femmes à parcourir parfois des dizaines de kilomètres pour trouver l'eau pour le ménage. Cette situation a pour conséquence :

- une certaine paralysie de la vie au village : la plus grande partie du temps est consacrée à l'approvisionnement en eau des ménages ;
- une surconcentration des animaux autour des points d'eau résistants, aggravant ainsi le problème du surpâturage.
- une quasi absence de toute activité économique, alors que l'artisanat et même le maraîchage sont possibles.

Les solutions à court, moyen et long terme s'avèrent donc comme un impératif à la reprise d'une vie normale dans les villages.

Les solutions proposées consisteront, avec l'appui des services techniques compétents (HER*, ONBI*), à assurer la réalisation de :

* HER : Hydraulique et Equipment Rural ;

* ONBI : Office National des Barrages et de l'Irrigation.

- Puits : dans les zones où une prospection conséquente révèle la possibilité de création de puits, le problème sera étudié et la réalisation des puits sera entreprise avec la participation des populations pour réduire les coûts. Cependant, en raison de la baisse considérable de la nappe souterraine, le fonçage de puits devient de plus en plus difficile et aléatoire (roche-mère impénétrable, techniques plus sophistiquées, coûts élevés, risques d'accidents par éboulement) d'où la nécessité de recourir en cas de besoin à une autre technique, que celle des forages.

La réalisation des puits par le projet se fera en coopération avec l'ADR qui dispose d'une équipe spécialisée et du matériel nécessaire.

- Forages : leur nombre et leur site seront à déterminer par les services compétents et en fonction des moyens disponibles.

- Retenues d'eau : des observations faites dans l'ensemble de l'ORD par les services techniques compétents (HER en l'occurrence) révèlent que la nappe souterraine, mal alimentée depuis les 20 dernières années (baisse de pluie, aggravation du ruissellement due à la dégradation du couvert végétal) baisse d'année en année de 1 à 2 mètres à certains endroits, rendant les puits inefficaces. Cette situation donne à la technique des retenues d'eau toute son importance pour la zone.

Il s'agit de petites retenues ou des retenues d'importance moyenne voire de réservoirs temporaires, réalisables sur la base d'investissement humain, en gabions, en maçonnerie ou en béton suivant les cas, sur une période de 1 à 6 mois.

La réalisation de ces retenues aura comme effets de :

- permettre l'abreuvement des troupeaux du village qui sont autrement abreuves à partir de puits ou puisards creusés dans un bas-fonds, souvent assez loin du village et peu alimentés ;

- contribuer à une réalimentation de la nappe souterraine ;

- permettre à la population villageoise d'autres actions tel le reboisement, la construction de diguettes, l'apport d'eau aux arbres en début de la saison sèche, l'artisanat (poterie et autres), voire même le maraîchage.

L'exécution des travaux nécessitera la formation des villageois en

al viñeret etuverdante por quebrarla con un martillo del suelo ; edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de la cualidad de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

al de éste. edible = comestible al de éste se le considera de “fruto” en virtud de que contiene y que contiene de tales cualidades otras tales que no tienen

général et notamment de puisatiers, d'ouvriers de spécialistes en petits barrages et retenues d'eau.

IV - 4. La revégétation

Compte tenu de la dégradation actuellement constatée du couvert végétal de la zone sous l'action conjuguée de la sécheresse, des hommes et des animaux, face à la croissance démographique importante (1,5 %/an), il devient de plus en plus nécessaire, au-delà des actions visant à défendre et restaurer les sols, d'entreprendre une revégétation systématique de la zone pour faire face aux besoins croissants en bois de chauffe.

Cette action pourrait à terme, pendant que se poursuit la généralisation de l'utilisation des foyers améliorés, contribuer :

- à améliorer le couvert végétal afin de réduire le ruissèlement ;
- à donner plus d'efficacité aux systèmes anti-érosifs mis en place grâce à une meilleure protection.
- à donner plus de bois de chauffe aux populations.

Ce volet sera réalisé en collaboration étroite avec le projet bois de village en cours d'exécution dans l'ensemble de l'ORD depuis 1979 (projet financé par les Pays Bas)

Amélioration de la couverture végétale

L'amélioration de la couverture végétale est un moyen important dans la lutte contre l'érosion, mais celle-ci aura plusieurs autres effets bénéfiques. Nous proposons la plantation d'une variété d'arbres et d'arbustes qui fournira du bois de chauffe, des fruits, de fourrage, etc...

À part des essences qui connaissent une croissance rapide comme *Eucalyptus Sp.* *cassia* et *neem*, d'autre dont la croissance est souvent assez lente pourront être plantées, notamment :

- Acacia albida (Moré : zanga) qui a un bon effet sur la fertilité du sol en fixant l'azote, tandis que son foliage forme une ressource fourragère importante pendant la saison sèche. Cette essence demande cependant une bonne protection pendant 5 à 8 ans.

* - Balanites aegyptiaca (Moré : roanga ; Fr. néré) les semences sont transformées en farine ou utilisées pour la saucée ; l'écorce donne un tannin.

- Erosopis africana (Moré : niuri-ségue) essence à croissance rapide qui donne un bois de bonne qualité, l'écorce des racines est utilisée pour le tannage.

Les essences indiquées ci-dessus seront aussi plantées dans le cadre du projet "Bois de village" qui vient de démarrer dans l'ORD du Centre-Nord et qui touchera en 1980 35 villages. Les différentes essences sont disponibles dans la pépinière centrale de Kaya et à partir de l'année prochaine aussi dans quelques pépinières villageoises à créer, ce qui facilitera l'approvisionnement en arbres de notre projet.

Dans le cadre de la lutte contre l'érosion hydrique et éolienne il est souhaitable de planter également des bandes d'herbes, comme Andropogon gayanus et d'arbustes comme Euphorbia balsimephera, qui fixent bien le sol. L'avantage de l'Euphorbia est aussi que celui-ci n'est pas brouté par les chèvres, mais son introduction se heurtera probablement à des obstacles, parce qu'il est dans certaines régions détesté par la population.

Dans les projets de reboisement en cours les arbres sont en général plantés d'une façon concentrée sur des terres souvent marginales. Nous proposons de planter les arbres aussi sur les champs individuels et dans les concessions.

IV - 5. Utilisation des techniques culturales améliorées

Les caractéristiques générales de la zone ont révélé le très faible taux d'encadrement, ce qui a pour conséquence le niveau technique très bas des paysans (aucune innovation technique dans certains cas). A ce manque d'encadrement et à la baisse de la pluviométrie, il faut ajouter la grande pauvreté des sols (presque pas de matière organique) et l'utilisation d'instruments rudimentaires ainsi que l'emploi de techniques inadaptées, tout cet ensemble contribuant à la baisse de la production agricole.

Les solutions proposées : solutions consistent en l'utilisation de techniques simples et améliorées, à la portée des populations.

Compte tenu du faible niveau technique des populations rurales concernées, on ne pouvait penser dans un premier stade qu'à une pré-intensification grâce à des thèmes légers n'exigeant aucun apport financier :

- utilisation du fumier
- respect des dates de semis
- généralisation de la culture en ligne
- adoption des densités optimales
- exécution correcte des façons d'entretien
- pratique rationnelle de l'assolement (rotation)
- introduction de variétés adaptées et utilisation de semences sélectionnées.

Dans un deuxième temps intervient le recours aux techniques agronomiques d'intensification.

- traitement insecticides
- désinfection des semences
- fumure minérale : utilisation des phosphates naturels voltaïques
- conservation des récoltes (vivriers)
- introduction de la culture attelée, corrolaire de tous ces thèmes ci-dessus énoncés, grâce à un système souple de crédit.

Pour arriver à une augmentation des rendements il faut d'une part que la quantité d'eau disponible pour les cultures soit suffisante, à cela contribueront les dispositifs anti-érosifs, d'autre part il faut au moins restituer aux sols les éléments qu'on emprunte afin ^{lui} d'éviter son épuisement.

Toutefois, les méthodes culturales en vigueur ne sont pas suffisamment adéquates pour soutenir l'exploitation continue des champs, ce qui s'exprime par une diminution régulière des rendements, jusqu'au point que les rendements deviennent si faibles que les paysans se voient contraints de les abandonner soit temporairement soit définitivement.

Les méthodes pour ralentir l'épuisement des sols sont les suivantes :

a) - Application du fumier et des déchets de cuisine surtout aux champs proche des concessions. A cet effet beaucoup de paysans invitent une famille Peulh à s'installer temporairement avec leur troupeau sur les champs après la récolte.

b) - Collecte et (altération par le feu) de matériel végétal juste avant l'hivernage, surtout sur les champs de brousse.

c) - Un système de rotation d'arachide avec mil/sorgho associé avec le niébé.

La question se pose ^{de savoir} comment arriver à une meilleure fertilisation des champs afin qu'ils puissent soutenir une production continue avec un rendement plus élevé.

Depuis plusieurs années quelques organismes, comme l'I.R.A.T., ICRISAT et SAFGRAD font une recherche systématique sur les nouvelles variétés avec un rendement plus élevé que les variétés traditionnelles et sur un ensemble de méthodes culturales comme labourage du sol, le recyclage des résidus de récolte, l'effet des dispositifs anti-érosifs, etc...

Dans le cadre de ce projet il est souhaitable de faire une mise au point des résultats des différentes recherches réalisées par les organismes nommés ci-dessus.

Il faut cependant s'interroger chaque fois sur la possibilité d'application des résultats de recherche au niveau de l'exploitation. Les résultats de recherche peuvent par exemple indiquer qu'un labour du sol directement après la récolte dans le mois de novembre aura un effet très favorable sur les rendements, mais cela ne veut pas encore dire que les paysans sont prêts à accepter cette innovation et l'introduction de nouvelles variétés nous semble prématuree tant que leur résistance aux périodes de sécheresse est beaucoup moindre que celle de variétés traditionnelles.

L'ensemble des méthodes culturales à promouvoir dans le cadre de ce projet restera pour le moment très modeste.

a) - Promotion de la production de fumure organique au niveau de chaque exploitation. A l'heure actuelle l'Association pour le Développement de la Région de Kaya exige de la part des paysans qui lui demandent un deuxième crédit, la création d'une fosse fumière sur leurs champs. L'enfouissement de cette fumure est évidemment plus efficace que son épandage sur les champs.

b) - Promotion de l'utilisation des phosphates voltaïques dont l'effet favorable surtout sur l'arachide est déjà démontré. Une dose de 250 kg par hectare à appliquer une fois tous ^{les} 3 ans peut augmenter les rendements d'arachide de 30 à 35 %.

c) - Perfectionnement du système de rotation d'arachide avec mil/sorgho associé avec le niébé. L'Equipe des Cultures Sèches du CILSS a proposé à cet effet la rotation suivante : arachide 1 an, suivi par mil/sorgho pendant 2 ans.

Enfin comme autre facteur d'intensification, la désinfection des semences au Thioral, seul produit utilisé actuellement à cet effet dans la zone du projet, sera entre autres une technique dont la généralisation sera recherchée par le projet.

En effet, à l'heure actuelle, le traitement des semences aux semis est une condition indispensable à une bonne levée des semis (protection de la graine, lutte contre les oiseaux et déprédateurs divers).

Les entretiens avec les populations rencontrées par la mission laissent apparaître une volonté réelle de leur part de s'entourer d'un minimum de garantie à ce niveau et durant la vie du projet, il est facile et même nécessaire d'arriver à l'utilisation de ce fongicide par tous les exploitants.

Nous estimons que l'introduction de dispositifs anti-érosifs augmentera les rendements de 25 % tandis que l'introduction de dispositifs anti-érosifs et une adaptation des méthodes culturales augmenteront les rendements de 50 % à 60 %.

Les bénéfices d'une action anti-érosive sont en effet chiffrables. Dans l'ORD de Koudougou on a pu mesurer une augmentation des rendements entre 22 % et 35 % après l'introduction des diguettes. Les mêmes chiffres n'existent pas pour l'ORD du Centre-Nord, mais on peut espérer que l'augmentation des rendements sera du même ordre. Le FDR a estimé que le taux de rentabilité interne de la lutte anti-érosive dans l'ORD du Centre-Nord s'élevait à 15 % en 1979.

Une augmentation des rendements de 50 % est probablement réalisable. Sur des champs d'essai on a pu obtenir des gains de 50 % à 100 % ou même plus dans des conditions pluviométriques légèrement moins probable que dans l'ORD du Centre-Nord. (Delwaulle 1973 P. 32.33).

IV - 6. Equipement et crédit agricoles

Au-delà des aléas climatiques qui constituent un handicap sérieux grévant les productions et activités paysannes, les méthodes et les techniques villageoises, qui font presque exclusivement appel aux bras des hommes, ne permettent pas de réaliser, aux moments opportuns et de façon efficace les différents travaux champêtres. Ainsi, de véritables goulots d'étranglement apparaissent aux semis et au moment des travaux d'entretien (sarclages et binages).

Pour lever ces difficultés, l'équipement adapté des producteurs en matériel agricole, en intrants agricoles et la formation des producteurs à leur utilisation correcte et rationnelle apparaissent comme la solution la plus indiquée.

Toutefois, l'acquisition de cet équipement agricole, tout comme le recours au crédit agricole se feront dans des conditions spécifiques compte tenu de la situation particulière de la zone ~~comme~~ indiquée plus haut.

IV-6.1. Equipement agricole (voir tableau des besoins en annexe)

La zone est actuellement sous-équipée ; rares sont les villages dotés de matériel aratoire pour le travail du sol ou de transport.

Cependant, il existe un intérêt certain chez tous les paysans de la zone pour l'acquisition de ce matériel.

Comme solution proposée, l'introduction rapide et généralisée du matériel de transport (charrettes) qui ne pose aucun problème d'utilisation est très souhaitable.

En effet, les multiples travaux ruraux impliquent indispensablement des transports fréquents (fumier, récoltes, eau, etc...) et la charrette apparaît comme un outil privilégié pouvant aléger les tâches ardues des paysans.

Actuellement quelques charrettes existent sur la zone mais la couverture totale des besoins serait l'idéal.

En ce qui concerne le matériel aratoire pour le travail du sol, une certaine prudence doit être observée pour ne pas aggraver les risques de dégradation des sols déjà pauvres. Son introduction ne devrait donc se

faire que dans les exploitations où les terres sont déjà mises en défens, comme souligné plus haut et en fonction de la capacité d'endettement des paysans.

La formation des paysans aux techniques d'utilisation du matériel agricole ainsi acquis leur permettra d'atteindre une meilleure efficacité. A ce propos, il convient de rappeler la création prochaine d'un Centre de Formation à l'utilisation du matériel à Tamango (financée par le FENU*). Ce Centre sera d'un concours fort appréciable au projet.

IV - 6.2. Le crédit agricole

Le recours à un système souple de crédit, pour acquérir un équipement minimum (équipements collectifs et équipements individuels) indispensable pour le développement des productions paraît nécessaire.

Cet équipement minimum pourrait être composé de :

- une houe asine
- une charrette
- un âne

tel que préconisé pour la zone.

Le crédit agricole est en voie de démarrage dans la zone, notamment dans les villages où les groupements manifestent d'un certain dynamisme.

A l'heure actuelle, deux systèmes de crédit sont en vigueur au niveau de la zone :

a) - le système ADRK (1), forme sélective de crédit ne concernant que les paysans encadrés et suivis par cet organisme. Les caractéristiques essentielles de cette forme de crédit sont :

- une subvention pour l'achat du premier équipement. Cette subvention, qui varie généralement entre 45 et 71 % du total, doit aider les paysans à faire le premier pas dans le processus de modernisation et se justifie par rapport à la faible capacité d'endettement des paysans ;

* FENU : Fonds des Nations-Unies pour l'équipement.

(1) ADRK : Association pour le Développement de la Région de Kaya.

- une épargne obligatoire ; le but de cette épargne obligatoire est surtout de permettre au paysan de créer lui-même la base pour le financement d'un deuxième équipement ;

- la création de caisses d'épargne et de crédit au niveau des villages pour permettre aux paysans de participer à la gestion et au contrôle de leur épargne, ce qui augmente leur capacité d'auto-développement.

b) - Le système national (ORD) avec deux variantes :

b-1) - la formule pratiquée jusqu'alors par l'ORD et relative à certaines sources de financement, dont les conditions pour le crédit à moyen terme sont :

- 1° Appartenir à un groupement villageois et s'engager à appliquer les techniques d'amélioration de la production vulgarisées ;
- 2° Disposer de terres suffisantes jusqu'à l'épuisement du crédit ;
- 3° Avoir un nombre d'actifs suffisant (3 au minimum)
- 4° Assurer l'apport de l'harnachement (jougs, harnais, trait, etc)
- 5°* Faire un apport personnel en espèce de 20 % du prix standard d'achat de l'animal de trait (boeuf, âne, cheval,...)
- 6°* Prendre un contrat d'assurance pour l'animal de trait au fonds de mortalité bétail au prix standard (10 % de la valeur chaque année pendant 5 ans) ;
- 7° L'octroi de la charrette asine ou bovine est conditionnée par la possession de l'équipement aratoire ;
- 8° Pouvoir assurer correctement l'entretien des animaux (alimentation et habitat) ;
- 9° S'engager à respecter strictement les conditions du fonds de mortalité bétail ;
- 10° S'engager à remplir la fiche individuelle de crédit ;
- 11° Accepter que les non remboursements soient approuvés par l'ORD, après enquête (calamité naturelle, incendie, sécheresse) ;
- 12° Le groupement doit être solidairement responsable du crédit.

* En application pour compter de la campagne 80 - 81

Modes de cession du matériel et remboursement :

- le matériel est livrés aux paysans pendant la mise en place des fonds pour l'achat animaux de trait ;
- le remboursement est de 4 annuités constantes (avec un an de différé) au taux d'intérêt fixe de 5,5 %

b-2) - La formule CNCA, valable sur toute l'étendue du territoire nationale, mais non encore en application. En dehors de la durée du crédit (2 ans pour le court terme et 10 ans pour le moyens terme) et le taux d'intérêt ($> 5\%$) cette formule présente les mêmes caractéristiques que celle précédemment décrite (ORD).

Solutions proposées pour le projet

Le système CNCA étant en cours de se généraliser sur toute l'étendue du territoire national, le projet s'écarteraît des réalités en voulant proposer une autre formule. Aussi pour coller aux réalités du milieu, nous retiendrons le système CNCA, tout en notant que cette formule présente des insuffisances pour une zone à économie marginale telle que celle du projet. En effet, pour une exploitation moyenne de la zone (5 ha pour une famille de 10 personnes) à doter d'un équipement minimum (charrette, houe, âne) le coefficient d'endettement calculé est de 81 %, ce qui paraît trop pour envisager un équipement systématique des exploitations agricoles.

Aussi, le recours au crédit ne sera-t-il que très limité dans le cadre du projet, ceci pour tenir compte du caractère particulier de la zone et du manque de connaissance parfaite de ses paramètres économiques propres

Somme toute, dans le cadre du projet, la formule ADRK pourrait constituer une formule de remplacement et ce, à titre expérimental et sous des conditions spécifiques qui resteraient à définir en relation avec les autorités nationales concernées.

IV - 7. Actions d'accompagnement

La nature de ces actions difficile à déterminer à priori, variera suivant les préoccupations et les priorités au niveau des villages. Suivant les cas, elles porteront sur :

- la santé (maternités rurales, pharmacies villageoises)
- l'éducation (alphabétisation fonctionnelle, nutrition)
- les équipements sociaux et collectifs (magasins, moulins, boutiques villageoises, voies de communication, etc...).

IV - 8. Etudes et recherches

L'introduction d'innovations nécessite certaines études et expérimentations, et/ou pose de nouveaux problèmes dont l'étude et l'analyse permettent de leur trouver des solutions adaptées.

Compte tenu du caractère intégré du projet, et surtout de son caractère-test, des études ponctuelles et des expérimentations sur les innovations à introduire ainsi que leur impact sur le milieu sont à envisager (agronomiques, hydrologiques, etc...).

Ainsi des expérimentations seront menées :

- chez le paysan, sur ses parcelles propres et par lui-même ;
- sur les champs collectifs, les superficies concernées ainsi que les besoins sont indiqués dans les tableaux pour le financement.

Ces expérimentations porteront essentiellement sur :

- l'introduction de variétés améliorées, plus productives et adaptées à la zone ;
- l'utilisation de certains facteurs d'intensification tels l'utilisation de phosphates naturels voltaïques, l'utilisation rationnelle d'équipement adaptés à la zone.

Pour ce faire, le projet fera appel à la coopération avec des compétences extérieures menant déjà des actions dans la zone : ICRISAT, SAFGRAD, IRAT, Université de Ouagadougou, etc...

V - STRATEGIE ET MODALITES D'APPROCHE

Comme nous l'avons indiqué tout au long des chapitres qui précèdent, le projet vise un développement global et participé des villages concernés et son caractère expérimental implique une démarche particulière : partir de ce que les populations savent, de ce qu'elles vivent, de leurs préoccupations pour initier et/ou programmer toute action.

Une telle démarche, sur le plan pédagogique, renvoie nécessairement aux méthodes actives. Il s'agit donc d'informer, de sensibiliser, recevoir l'adhésion et entreprendre.

La politique nationale en la matière recommande l'organisation des populations en groupement villageois pour servir de point d'appui et de relais pour la transmission des connaissances, la mobilisation et la responsabilisation. Dans ce cadre, la stratégie la mieux adaptée pour le projet semble pouvoir se résumer comme suit : informer - sensibiliser - former - programmer.

V - 1. Information - sensibilisation

Elle se fera au travers des réunions et assemblées villageoises au cours desquelles les préoccupations essentielles seront analysées pour donner à chaque acteur du projet la conscience claire de ce qui est, des possibilités qui s'offrent de l'attitude à prendre. L'élucidation des problèmes aboutira à une prise de décision sur les actions à mener selon un ordre de priorités.

V - 2. Organisation des populations en groupements villageois

La mobilisation des paysans en vue de la réalisation des objectifs du projet ne peut se faire isolément.

Traditionnellement, les problèmes communs des populations au niveau d'un village trouvent solution par le truchement de leurs organisations.

En effet, l'esprit d'entraide et de solidarité a toujours caractérisé les populations rurales en Haute-Volta ; cet esprit d'entraide qui constitue une force favorable au développement trouve son expression dans des associations traditionnelles que l'action d'encadrement de l'ORD a progressivement mué en groupements villageois.

Le groupement villageois est une structure précoopérative dont les membres s'associent pour mettre en commun leurs efforts en vue de maîtriser leur environnement économique, social et culturel. Il fonctionne suivant des principes démocratiques et l'adhésion y est libre.

Son rôle est d'aider les membres à résoudre leurs problèmes de production.

Le groupement villageois conduit des actions communes tels que

champs collectifs, reboisement, réfection des pistes d'accès au village... Face aux organismes de crédits, la caution solidaire du groupement sert de garantie aux prêts consentis aux membres.

Le projet axera ses efforts sur la structuration et la formation de ses groupements pour qu'il jouent pleinement leur rôle en les responsabilisant au maximum.

La réalisation de cet aspect est la phase ultime qui doit permettre aux populations de prendre réellement en charge leur propre développement. Cela suppose que :

- le groupement ait une responsabilité technique : la connaissance et la maîtrise des méthodes et techniques de production doivent lui permettre de se prononcer sur une méthode ou une technique donnée ; le projet devra l'y aider grâce à une confiance réelle et effective.

- le groupement villageois soit responsable du crédit aux membres (octroi, contrôle, récupération des échéances et versements aux organismes de crédit).

- le groupement, grâce à l'alphabétisation fonctionnelle, puisse tenir les documents administratifs et financiers le concernant.

Des groupements villageois existent au niveau de la zone mais rares sont ceux qui répondent aux normes généralement admises à l'heure actuelle où qui atteignent l'efficacité souhaitée. Il s'agira pour le projet d'en susciter la création où il n'y en a pas, et, où il en existe, d'aider à une meilleure structuration. Ils serviront de relais pour la formation des populations et base pour la naissance éventuelle de véritables coopératives villageoises.

La formation des membres des groupements obéira aux grands centres d'intérêts pour le village, à partir de réunions, de séminaires, de visites, de démonstration, en intégrant les différents éléments susceptibles de contribuer favorablement à la réalisation des objectifs du projet et partant la satisfaction des besoins des populations.

Dans la plupart des cas, les groupements apparaîtront comme des structures déjà lourdes à manier. Aussi, est-il nécessaire, au-delà des problèmes généraux, de privilégier la formation poussée de quelques membres de chaque groupement dans certains domaines spécialisés (comptabilité,

maçonnerie, matériel agricole, gestion, crédit, etc...). Les membres qui bénéficieront de cette formation seront particulièrement aptes à donner autant de souffle nouveau que nécessaire aux groupements. Ces membres seront les animateurs bénévoles ou auxiliaires villageois, sélectionnés par leurs pairs des groupements eu égard à un certain nombre de critères : ouverture d'esprit, disponibilité, communication facile, etc...

V. - 3. Rôle de l'auxiliaire

Le rôle principal de l'auxiliaire au niveau du village est d'établir d'une part la communication entre son village et les autres villages, d'autre part entre le personnel responsable de l'exécution du projet et les villageois, exception faite de la représentation officielle du groupement qui est le rôle de son Président.

Plusieurs auxiliaires ayant des domaines d'action précis seront nécessaires par village (3 à 5), suivant l'importance du village et la gamme des activités à mener, avec comme fonctions essentielles :

- la coordination des plans et programmes de développement du village et leur insertion dans le cadre du projet ;
- en appui au président du groupement, la coordination des opérations de crédit : actroi, approvisionnement, recouvrement ;
- la collecte et la fourniture des renseignements relatifs aux activités du village ;
- l'organisation et la tenue de réunions avec le groupement et les villageois dans des domaines spécifiques liés à la formation reçue ;
- La conduite, avec l'appui des encadreurs, des séances de démonstration d'utilisation de méthodes et techniques appropriées.

La coordination des activités de l'ensemble des auxiliaires du village sera assurée par le président du groupement villageois.

V - 4. La conduite des travaux et la responsabilité des populations

Le projet est un projet de participation et d'auto-promotion où les principaux acteurs sont les premiers bénéficiaires. C'est dire qu'aucune méthode, aucune technologie ne saurait être hors de la portée des populations. Ceci est très important dans la phase proprement dite de projet, mais surtout dans l'après-projet où les actions devront se poursuivre, sans intervention ni assistance extérieures. La responsabilité des populations devra donc être clairement située dès le début du projet et se préciser tout au long de son exécution.

Exemples :

- nécessité de maîtriser certaines techniques simples comme la détermination des courbes de niveau en vue de l'extension du réseau anti-érosif ;
- participation collective et effective à l'entretien et au renouvellement (par cotisations) du matériel de construction des diguettes et retenues d'eau ;
- l'engagement individuel et collectif au niveau du groupement face au crédit, etc....

V - 5. Programmation des activités

Nécessairement précédée par des études préliminaires au village, la programmation des activités au niveau du village se fera par rapport aux priorités déterminées par les paysans. Mais en ce qui concerne globalement le projet, nous pourrons retenir comme hypothèse de travail et comme exemple, la proposition suivante :

- date souhaitée pour le démarrage du projet : novembre 81 ;
- Travaux préparatoires à la mise en place du projet ; juin - octobre 81
 - recrutement coordonnateur projet ;
 - recrutement personnel projet ;
 - achat matériel
 - installation au niveau de la zone
 - contacts avec divers organismes
 - identification des sites de retenues d'eau ;
 - préparation du calendrier de travail par village.

Mise en place et démarrage du projet : novembre 1981

1ère année du projet : novembre 81 - septembre 82.

- Novembre 81 - avril 82 - sensibilisation des populations ;
- formation complémentaire du personnel du projet ;
 - sélection et début formation auxiliaires ;
 - construction de retenues d'eau ;
 - forages ;
 - travaux de lutte anti-érosive : + détermination des courbes de niveau et construction des diguets
- Avril 82 - mai 82
- préparation du reboisement ;
 - mise en place des champs d'essai ;
 - mise en place facteurs de production.
- Juin - septembre 82
- entretien du dispositif anti-érosif ;
 - plantation arbres et arbustes ;
 - préparation 2è année projet.

VI - ORGANISATION DU PROJET ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE

VI - 1. Structure du projet

Le projet qui aura son siège à Kaya (Département du Centre Nord), sera intégré dans la structure de l'ORD, mais tout en gardant son autonomie sur le plan de la gestion. Son organisation reposera sur celle de l'ORD dont il bénéficiera de l'appui technique permanent.

VI - 2. Durée du projet

La durée initiale du projet sera de 3 ans. Toutefois, compte tenu de l'ampleur des problèmes de la zone et partant de l'importance des actions envisagées, une 2ème phase est à prévoir. Cette 2ème phase sera de 2 ans au moins pour pouvoir apprécier réellement les effets du projet.

VI - 3. Estimation des moyens à mettre en oeuvre

VI - 3.1. Moyens humains

La direction du projet sera assurée par un Coordonnateur National

qui sera un Agronome ayant une longue expérience de la vulgarisation agricole. Il aura à charge la responsabilité entière de la marche du projet (programmation des travaux, formation et supervision du personnel et des agents techniques, conduite des expérimentations, coopération avec les autres, structures et projets, . . . , suivi et contrôle des actions techniques etc...)

Ce coordonnateur sera assisté de 2 techniciens spécialisés en défense et restauration des sols (un volontaire expatrié et un national). Cette équipe sera appuyée par deux maçons expérimentés en construction d'ouvrages de retenue d'eau notamment. Ces maçons spécialisés auront également pour tâches la formation des paysans dans la technique de confection des gabillons et autres matériels nécessaires au projet.

A ce personnel s'ajointront (intégrés au projet) les 3 encadreurs de l'ORD, les 5 moniteurs FJA et l'agent des Eaux et Forêts ; l'appui technique des chefs de sous-secteur et de secteur de Kaya-Est sera également requis pour l'exécution du projet.

Enfin, un secrétaire, un comptable, un agent de crédit et deux chauffeurs complèteront ce personnel du projet.

Le comptable sera chargé de la gestion comptable du projet ; l'agent de crédit sera, quant à lui, chargé de la mise en place, du suivi du crédit auprès des groupements villageois. Les chauffeurs sont recrutés pour réaliser les transports nécessaires dans les zones respectives couvertes par le projet.

VI - 3.2. Moyens matériels

Il s'agit de l'ensemble des matériaux moyens de transport et d'équipement nécessaires à l'exécution du projet (détail dans coûts et annexes).

VI - 3.3. Approche des objectifs quantifiés

1- Données générales sur le projet (rappel)

- villages	- 18
- populations	- 21 505 habitants
- encadreurs ORD	- 3
- moniteurs FJA	- 5
- agent Eaux et Forêts	- 1

- chef de sous-secteur - 1
- chef secteur - 1
- objectif projet : couverture de toute la zone (18 villages)
- durée du projet (1ère phase) : 3 ans, au rythme de 6 villages/an.

2 - Objectifs quantifiés

1ère année du projet : Les activités du projet concerteront le premier groupe de 6 villages retenus. Les actions suivantes sont programmées :

1°) - Lutte anti-érosive (diguelettes)

Mise en défens de 10 ha/village, soit 60 ha aménagés pour les 6 premiers villages.

2°) - Construction de retenues d'eau

- grandes retenues : 2
- petites retenues : 2

3°) - Réalisation points d'eau

- puits : 5
- forages : 10

4°) - Crédit pour l'équipement

Pour la première année, seul le matériel de transport sera pris en considération :

- ânes : 50
- charrettes : 50

5°) - Facteurs d'intensification des cultures

- pesticides pour la désinfection des semences : généralisation grâce au travail de sensibilisation déjà réalisé par l'ORD : 10.000 ha, soit 5.000 sachets de thioral (seul produit utilisé à cet effet dans l'ORD

- semis en lignes : sur les 60 ha aménagés + ⁶ ha de champs d'expérimentation.

- fumure : phosphates naturels sur 2 ha par village, soit 12 ha, soit 2.400 kg de phosphate.

- reboisement : 1 ha/village : soit 6 ha.

2ème année du projet : 12 villages seront touchés (le 1er groupe de 6 villages de la 1ère année ainsi que le 2ème groupe de 6 villages nouveaux). Les actions à mener sont les suivantes :

1°) - Lutte antiérosive (diguettes)

Pour la mise en défens, les 6 premiers villages doublent leurs réalisations grâce à une meilleure maîtrise des techniques, soit 20 ha/village d'où un total de 120 ha.

Les 6 nouveaux villages réaliseront : 10ha/village : 60 ha.

2°) - Retenues d'eau, puits

- grandes retenues : 2
- petites retenues : 4
- puits : 5

3°) - Crédit pour l'équipement

- équipements agricoles

- houes : 50
- ânes : 50

- charrettes pour le transport : 50

4°) - Facteurs d'intensification de la production

- pesticides (thioral) pour semences : ^{utilisation} généralisés comme en 1ère année, soit : 10 150 ha pour tenir compte de l'extension des surfaces dû à l'accroissement de la population : 5 075 sachets ;

- semis en lignes : - sur les 240 ha aménagés

- sur quelques champs paysans à titre d'essai

10 ha

- fumure : + fumier sur les superficies aménagées : 240 ha

- + phosphates naturels sur 2 ha par village soit 24 ha (l'expérimentation se poursuit sur les 12 ha de 1ère année et débute sur les 12 ha de 2ème année), soit 4 800 kg de phosphates naturels à raison de 200kg/ha.

3ème année du projet : l'ensemble des 18 villages seront touchés.

Les actions menées sont les suivantes :

1°) - Lutte anti-érosive (diguettes)

1er groupe de 6 villages : 30 ha/village : 180 ha ;

2è groupe de 6 villages : 25 ha/village : 150 ha
(ces villages sont soulagés du problème d'eau).

3è groupe de 6 villages (également libérés du problème d'eau, donc disposent de plus de temps, et le projet acquiert de l'expérience) : 15 ha/village : 90 ha.

2°) - Retenues d'eau :

- grandes retenues : 2

- petites retenues : 4

- entretien et approfondissement des points d'eau existants ou déjà réalisés.

3°) - Crédit pour l'équipement

- houes : 100

- ânes : 100

- charrettes : 50

4°) - Facteurs d'intensification de la production

- pesticides pour semences : 10 300 ha : 5 150 sachets

- semis en lignes : sur les 660 ha aménagés

- fumure : - fumier sur les 660 ha

- phosphates sur 2 ha par village, soit 36 ha pour les 18 villages, soit 7 200 kg (parce que l'expérience continue sur les parcelles des 12 villages précédents).

- Reboisement : 1 ha/village soit 18 ha

VI - 3.3. Analyse de la situation sur le plan des productions
(projection sur 5 ans)

1 - Situation sans projet

Population de la zone en 1981 : 21 500 habitants.

Population de la zone en 1986 : 23 150 habitants -taux de croissance de 1,5 %/an).

Besoins des populations en céréales sur la base d'une consommation moyenne de 180 kg/an/personne :

- 1981 : 3 870 tonnes
- 1986 : 4 170 tonnes

Superficie agricole cultivée en 1981 : 10 750 ha (base ORSTOM à 0,5 ha/ habitant sur le plateau mossi).

Sur une exploitation moyenne environ 85 % des superficies sont occupés par des céréales (sorgho, mil, maïs), les 15 % par l'arachide, le pois de terre, etc...

À partir de ces chiffres, nous pouvons poser :

- superficies sous céréales en 1981 : 9 100 ha
- production totale céréales 1981 : 2 730 tonnes (avec un rendement moyen de 300 kg/ha, chiffre inférieur à la moyenne ORD qui est de 400 kg/ha) ;
- déficit structurel 1981 : 1 140 tonnes
- superficies sous céréales 1986 : 9 838 ha
- production totale céréales 1986 : 2 460 tonnes (ceci est dû à une baisse de rendement en raison de la dégradation des conditions agro-climatiques, ce qui nous amène à accepter un rendement moyen de 250 kg/ha)
- déficit céréalier structure 1986 : 1 710 tonnes.

2- Situation avec projet

Les effets du projet après 5 ans se laissent estimer comme suit :

- 1) les rendements sur 1.000 ha protégés par des dispositifs anti-érosifs évolueront de 300 kg/ha à 700 kg/ha ;
- 2) les rendements sur 4.000 ha touchés par le projet évolueront de 300 kg à 500 kg par ha (semis en ligne, etc)

Cela donne les productions suivantes :

- 1.000 ha protégés : céréales 595 tonnes (sans projet 212,5T) arachide, pois de terre 45 t. (sans projet 37,5 T.)

- 4.000 ha touchés par le projet :
- céréales 1.700 t. (sans projet : 850 T/)
- arachide, pois de terre 300 t. (sans projet : 150 T.)

La superficie qui n'est pas encore touchée par le projet dans la cinquième année s'élève à 6.500 ha, avec un rendement moyen de 250 kg/ha. La production sur cette superficie sera en 1986 de :

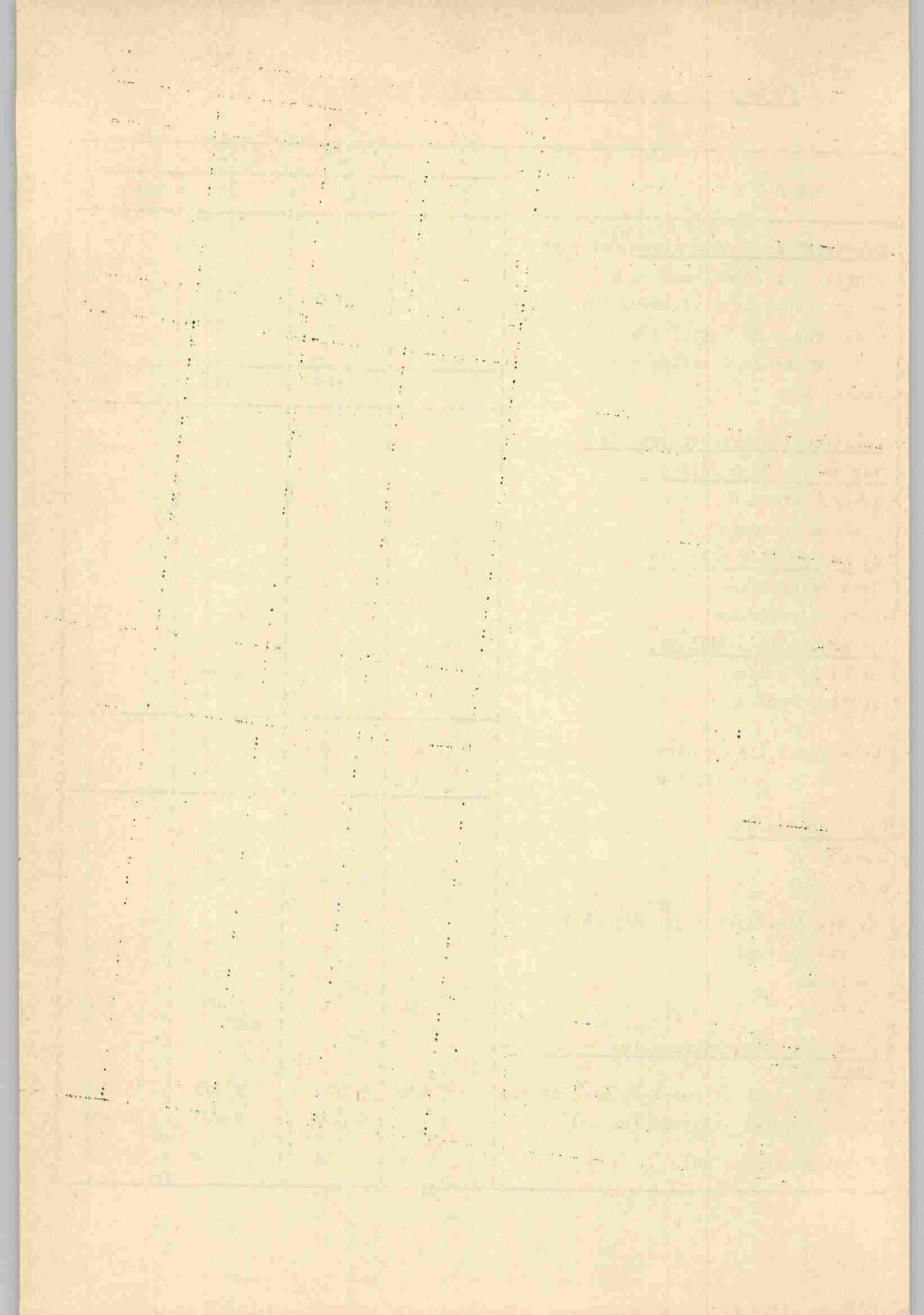
- céréales : 1 380 tonnes
- arachides, pois de terre : 244 tonnes

La production totale de céréales en 1986 sera de l'ordre de 3.675 tonnes ce qui **signifie** un déficit céréalier de l'ordre de 500 tonnes, ce qui est nettement inférieur au déficit structurel de 1.700 tonnes dans la situation sans projet.

VI - 3.4. Tableau récapitulatif des objectifs quantifiés

Tableau récapitulatif des objectifs quantifiés

O B J E C T I F S	A N N E E S					
	I	II	III	TOTAL		
<u>Construction de diguettes</u> (mise en défens : terres pour la culture en ha)						
- 1er groupe de 6 villages (ha protégé)	60	120	180		360	
- 2è groupe de 6 villages	-	60	150		210	
- 3è groupe de 6 villages	-	-	90		90	
Sous-total	60	180	420		660 ha	
<u>Construction de retenues d'eau</u>						
<u>1er groupe de 6 villages</u>						
grandes retenues	2					2
petites retenues	4					4
<u>2è groupe de 6 villages</u>						
Grandes retenues		2				2
Petites retenues		4				4
<u>3è groupe de 6 villages</u>						
Grandes retenues			2		2	
Petites retenues			4		4	
Sous total : - grandes	2	2	2		6	
- petites	4	4	4		12	
<u>Puits et forages</u>						
- puits	5	5	-		10	
- forages	10	-	-		10	
<u>Crédit (équipement des paysans)</u>						
- charrettes	50	50	50		150	
- houes	-	50	100		150	
- ânes	50	50	100		200	
<u>Facteurs d'intensification de la production</u>						
- pesticides (thioral en nbre de s.)	5 000	5 075	5 150		15 225	
- phosphates naturels (en kg)	2 400	4 800	7 200		14 400	
Reboisement (en ha)	6	12	18		36	



VI - 3.5. Moyens financiers

Coût du projet (en 1 000 CRA) :

	ANNEES DU PROJET				TOTAL
	I	II	III		
<u>Salaires</u>					
1 - Coordonnateur	1 200	1 200	1 200		3 600
1 - Expert DRS (Volontaire expatrié)	PM	PM	PM		PM
1 - Technicien Equipement rural	900	900	900		2 700
1 - Comptable	600	600	600		1 800
1 - agent de crédit	600	600	600		1 800
1 - Secrétaire	420	420	420		1 260
2 - maçons qualifiés	840	840	840		2 520
2 - Chauffeurs	600	600	600		1 800
1 - Manoeuvre - gardien	300	300	300		900
3 - Encadreurs	846	846	846		2 538
5 - Moniteurs FJA	2 250	2 250	2 250		6 750
1 - Agent Eaux et Forêts	504	504	504		1 512
1 - Chef de sous-secteur	504	504	504		1 512
1 - Chef de Secteur	900	900	900		2 700
	10 464	10 464	10 464		31 392
Total Salaires					
<u>Indemnités</u>					
1 - Coordonnateur	1 000	1 000	1 000		3 000
1 - Technicien ER	750	750	750		2 250
1 - Comptable	400	400	400		1 200
1 - Agent de crédit	400	400	400		1 200
3 - Encadreurs	750	750	750		2 250
1 - Agent Eaux et Forêts	250	250	250		750
5 - Moniteurs	1 250	1 250	1 250		3 750
1 - chef sous/secteur	250	250	250		750
1 - chef de secteur	150	150	150		450
1 - volontaire expatrié	PM	PM	PM		PM
	5 200	5 200	5 200		15 600
Total Indemnités					
<u>Moyens de transport</u>					
- 1 camion-ben (6tonnes)	4 000	-	-		4 000
- 2 camionnettes PV	4 000	-	-		4 000
	8 000	-	-		8 000
Total moyens de transport					
<u>Mobilier et matériel de bureau</u>					
- 6 tables-bureaux	900	-	-		900
- 5 fauteuils	125	-	-		125
- 10 chaises	100	-	-		100
- 1 machine à écrire	300	-	-		300
- 2 machines à calculer	250	-	-		250
- divers	325	-	-		325
Total mobilier et matériel	2 000	-	-		2 000

	A N N E E S				TOTAL
	I	II	III		
<u>Fonctionnement</u>					
- location bureau	900	900	900		2 700
- bureau (eau, électricité...)	1 800	1 800	1 800		5 400
- moyens de transport (50 % valeur d'acquisition)	4 000	4 000	4 000		12 000
Total fonctionnement	6 700	6 700	6 700		20 100
<u>Equipements collectifs</u>					
- matériel grandes retenues d'eau	4 000	4 000	4 000		12 000
- " petites "	4 000	4 000	4 000		12 000
- " de lutte anti-érosive	1 200	1 200	1 200		3 600
- puits (10 au total sur 2 ans)	2 500	2 500	-		5 000
- forages (10 au total dès 1ère année)	20 000	-	-		20 000
Total équipements collectifs	31 700	11 700	9 200		52 600
<u>Formation : forfait de 500.000/an</u>	500	500	500		1 500
<u>Crédit pour l'équipement</u>					
- houes	-	1 250	2 500		3 750
- ânes	1 250	1 250	2 500		5 000
- charrettes	3 500	3 500	3 500		10 500
Total crédit	4 750	6 000	8 500		19 250
<u>Actions d'accompagnement</u>					
- santé	500	500	500		1 500
- éducation (alphabétisation)	60	60	60		180
- boutiques villageoises	300	300	300		900
- reboisement	60	60	60		180
Total actions d'accompagnement	920	920	920		2 760
<u>Etudes, expérimentations, recherches</u>					
- Expérimentation chez les paysans et dans les champs collectifs (semis en lignes, utilisation phosphates)	48	96	144		288
- thèmes techniques et autres					

Coût en milliers de francs CFA (suite)

	a n A N N E E S			
	I	II	III	TOTAL
<u>Consultants, échanges d'expériences a</u> avec d'autres projets	3 600	3 600	3 600	10 800
<u>Suivi technique et contrôle</u>	300	300	300	900
<u>Contribution des populations</u> (sous forme d'investissement humain)				
- construction retenues d'eau	15 000	15 000	15 000	45 000
- constructions de diguettes	2 000	6 000	14 000	22 000
- construction de puits	2 500	2 500	-	5 000
Total contribution populations	19 500	23 500	29 000	72 000
<u>Appui des cadres et Techniciens</u> nationaux				
- directeur ORD	1/10	775	775	775
- chefs de services ORD (6)	du temps			
- autres appuis				

	A N N E E S				
	I	II	III	TOTAL	
<u>Total projet :</u>	94 457	69 755	75 303	239 515	
<u>Répartition par source de financement</u>					
- Etat voltaïque					
- Salaires	10 464	10 464	10 464	31 392	
- contribution des populations (sous forme d'investissement hum.)	19 500	23 500	29 000	72 000	
- appuis des techniciens nationaux	775	775	775	2 325	
Total Etat Voltaïque	30 739	34 739	40 239	105 717	
- Source extérieure					
- indemnités	5 200	5 200	5 200	15 600	
- moyens de transport	8 000	-	-	8 000	
- mobilier et matériel de bureau	2 000	-	-	2 000	
- fonctionnement	6 700	6 700	6 700	20 100	
- équipements collectifs	31 700	11 700	9 200	52 600	
- formation	500	500	500	1 500	
- crédit	4 750	6 000	8 500	19 250	
- actions d'accompagnement	920	920	920	2 760	
- études et recherches	48	96	144	288	
- consultants, échanges	3 600	3 600	3 600	10 800	
- suivi technique et contrôle	300	300	300	900	
- divers/imprévus	9 445	6 975	7 530	23 950	
Total source extérieure	73 163	41 991	42 594	157 748	
<u>TOTAL GENERAL PROJET</u>	103 902	76 730	82 833	263 465	

VII - RELATIONS DU PROJET AVEC LES AUTRES STRUCTURES

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce projet-test, il sera nécessaire d'établir des relations très étroites de coopération avec toutes les structures opérant dans la zone ainsi qu'avec toutes celles susceptibles de manifester un intérêt pour l'approche proposée dans le projet.

Ainsi, en regard des objectifs poursuivis par le projet, des relations privilégiées seront tissées avec l'ORD du Centre-^Nord, l'Inspection des Eaux et Forêts et le service départemental de Planification. Chaque service pourra contribuer à la réussite du projet et ceci selon ses capacités spécifiques.

L'ORD dispose d'un bureau d'aménagement ayant acquis une longue expérience en matière de lutte anti-érosive. Cette expérience pourra être mise à profit pour les actions de lutte anti-érosive qui seront menées par le projet ; de même, l'ORD dispose d'un bureau d'Analyse Economique et de Planification qui pourra contribuer au suivi et à l'évaluation du projet.

L'Inspection des Eaux et Forêts apportera sa contribution dans le domaine du reboisement et la restauration des sols.

Le service départemental de Planification aidera à évaluer les effets du projet sur l'environnement, son impact socio-économique sur la population et les possibilités d'application des principes du projet dans d'autres localités du département.

L'ADRK (Association pour le Développement de la Région de Kaya) apportera son concours dans le domaine des actions portant sur le crédit agricole (appui à la formation, à l'animation entre autres). Elle a déjà manifesté son intérêt pour cette nouvelle forme d'intervention proposée dans le cadre du projet.

Sur le plan des études et prospection, des contacts seront établis au niveau national avec l'HER*, le FDR et autres structures nationales susceptibles de contribuer à la réussite du projet.

* HER : Hydraulique et Equipment Rural

Sur le plan de la recherche et des expérimentations le projet coopérera avec des institutions spécialisées telles ICRISAT, SAFGRAD, IRAT, Projet Phosphates Naturels, Recherche Agronomique, Programme Engrais (FAO) notamment.

VIII - IMPACT DU PROJET (Effets attendus)

A terme, le projet apportera des améliorations quantitatives et qualitatives en ce qui concerne les conditions de vie des populations concernées.

1°) - Au niveau du village de la zone

1°) - 1. Approvisionnement en eau de la zone

Les retenues d'eau, puits et forages réalisés en trois ans dans les 18 villages que compte la zone choisie permettront de résoudre en partie tout au moins le problème d'approvisionnement en eau pour les besoins humains et animaux, préoccupation prioritaire pour la zone.

1°) - 2. Lutte anti-érosive et amélioration des méthodes culturales

La protection de 660 ha de terre cultivée sera réalisée et consolidée par des plantations d'herbes et d'arbustes, ce qui limitera considérablement les effets de la dégradation des sols et assurera une stabilité aux terres sous cultures. La stabilité ainsi obtenue des terres et l'amélioration des méthodes culturales se traduiront par une augmentation des rendements et partant de la production. Ceci permettra une résorption progressive du déficit céréalier de la zone.

1°) - 3. Reboisement

Les actions de reboisement amélioreront le couvert végétal de la zone, avec à terme une plus grande disponibilité de bois de chauffe. Ce reboisement contribuera également à la lutte anti-érosive.

1°) - 4. Formation des populations

L'information, la sensibilisation et la formation aux techniques adaptées aboutiront à une prise de conscience des populations, à une meilleure maîtrise des techniques de production, qui constituent des leviers certains pour un développement véritable.

Le système de crédit, en apportant une plus grande capacité de

travail grâce à l'équipement, conduira le paysan à une meilleure gestion de son temps, des biens et de l'espace.

Grâce à l'alphabétisation fonctionnelle, une plus grande ouverture d'esprit sera acquise par les populations, l'hygiène et la santé seront améliorées.

2°) - Au niveau régional et National

Le rayonnement des actions de l'expérience sur les zones avoisinantes se traduira par un impact appréciable sur l'économie régional et nationale. Les fruits de l'expérience serviront aux structures nationales de recherches, de formation et de développement, pour initier d'autres projets similaires dans la perspective de résorber progressivement le déficit alimentaire que connaissent actuellement la plupart des régions du pays, consécutivement aux effets d'une sécheresse persistante.

IX - EVALUATION

Pour apprécier les résultats obtenus par le projet, un système d'évaluation sera mis en place. Cette évaluation se fera essentiellement à 3 niveaux :

IX - 1. Evaluation permanente au niveau des populations avec l'appui des auxiliaires de développement

Cette forme d'évaluation se fera tout au long de la durée du projet et consistera, au cours des réunions des auxiliaires avec les villages, à apprécier les progrès réalisés au niveau de l'augmentation des surfaces, des effets de la fumure sur les différentes cultures, de l'augmentation des productions. Les autres aspects de la vie rurale feront également l'objet des mêmes appréciations.

Les éléments de cette évaluation permanente seront élaborés par les auxiliaires au cours des sessions mensuelles de formation avec le personnel du projet.

IX - 2. Evaluation périodique des progrès accomplis par le personnel du projet

Le personnel du projet, par rapport aux objectifs initiaux, aux méthodes et techniques développées, ainsi que par rapport aux résultats

constatés, feront périodiquement le point sur l'évolution du projet. Ces bilans périodiques devront permettre de se situer par rapport aux programmes, d'envisager les ajustements nécessaires à opérer. Le crédit fera particulièrement l'objet d'un bilan précis et détaillé à la fin de chaque campagne.

IX → Evaluation finale

Au terme du projet, une évaluation globale de l'ensemble des actions entreprises sera réalisée. Cette évaluation sera effectuée par des experts nationaux et étrangers au projet qui, à partir de la situation de départ de la zone au moment de l'implantation du projet, mesurera le progrès accompli au bout des trois ans, analysera les difficultés rencontrées et formulera des suggestions pour l'avenir à envisager. Cette évaluation permettra de mesurer l'impact réel du projet dans la zone.

A N N E X E S

- 1 - Carte de localisation de la zone
- 2 - Carte des villages
- 3 - Tableaux pluviométriques
- 4 - Hydrologie
- 5 - Sols
- 6 - Données démographiques
- 7 - Encadrement ORD de la zone
- 8 - Matériel existant et infrastructures hydrauliques
- 9 - Cartes des réalisations (infrastructures)
- 10 - Prix unitaire de différents intrants
- 11 - Quantités et prix des matériaux de construction de diguettes et de
retenues d'eau
- 12 - Epargne et crédit ADRK

LOCALISATION DE LA ZONE DU PROJET



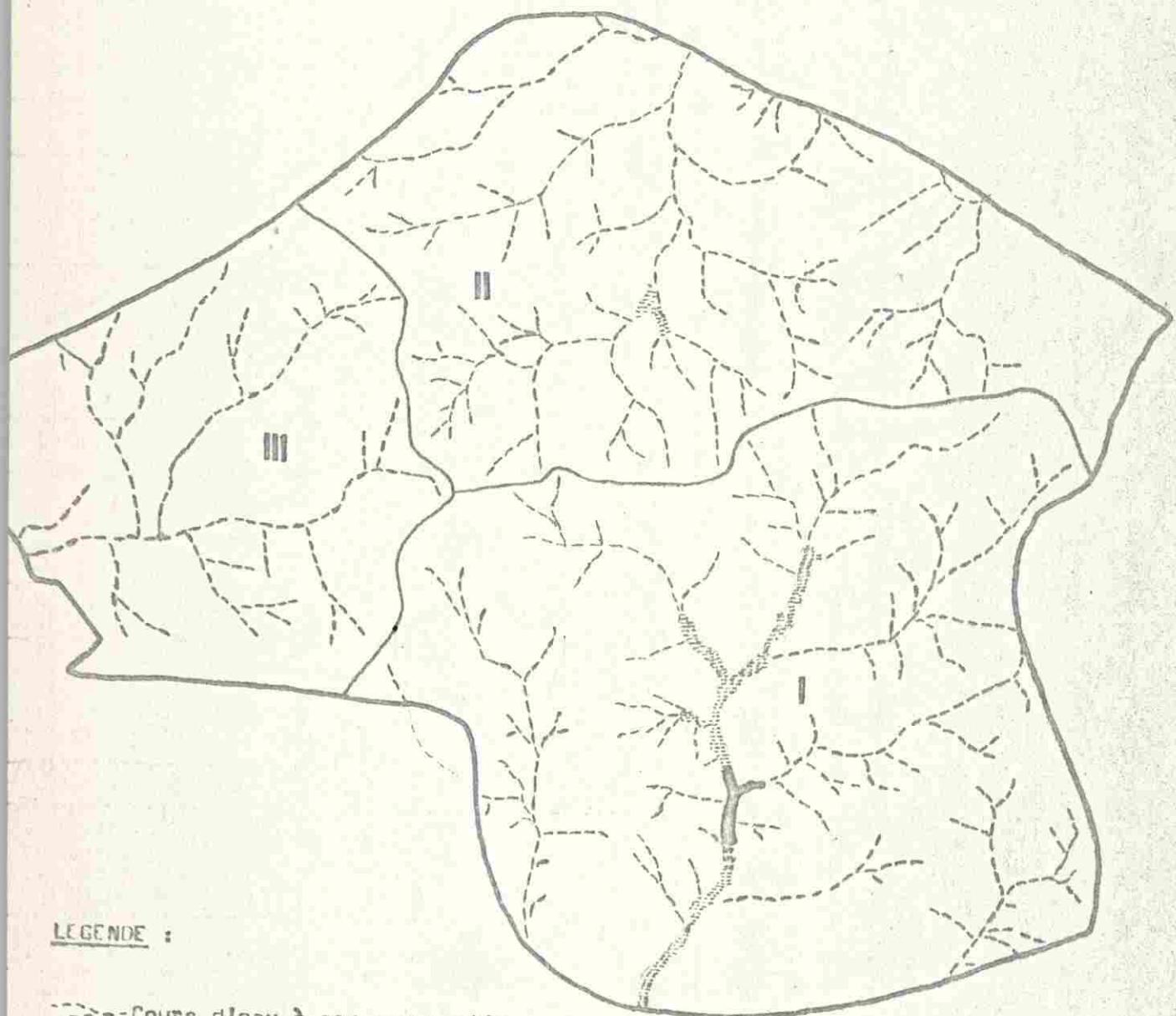
Echelle: 1: 5 000 000

PLUVIOMÉTRIE • SECTEUR KAYA-EST

POSTES	PISSILA	NOAKA	TEBERE	BARSALOGHO	DABLO	TOUGOURI	YALGOC	SANBA	KOALMA	TAMASGO	
MOIS	MM	NB JS	MM	NB JS	MM	NB JS	MM	NB JS	MM	NB JS	
Avril	1,80	1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mai	22,10	3	11,50	4	-	-	26,10	2	14,70	2	
Juin	114,30	7	100,30	8	-	54,80	5	96,40	5	71,40	8
Juillet	94,70	8	171,50	12	113,0	9	229,20	12	105,0	9	
Août	200,10	15	176,0	15	-	130,60	12	74,00	7	174,10	12
Septembre	13,30	4	37,90	4	-	19,70	4	21,00	4	34,70	8
Octobre	30,00	2	31,90	3	5,00	1	3,40	2	24,00	1	
TOTAL	476,30	40	529,10	46	529	35	437,70	35	285,50	25	

MOIS	GARGO			MOYENNE SECTEUR		
	MM	JOURS	MM	MM	JOURS	
Mai	28,00	2	19,71	2		
Juin	85,00	4	84,20	6		
Juillet	147,00	7	155,30	9		
Août	169,00	6	146,09	11		
Septembre	79,00	4	33,29	4		
Octobre	-	-	15,82	1		
TOTAL	508,00	23	454,41	33		

PLUVIOMÉTRIE 1980 SÉCTEUR DE KAY-EST

HYDROLOGIE DE LA ZONE DU PROJETLEGENDE :

--- Cours d'eau à sec une partie
de l'année

Zone inondable

Réserveur de Tamassogo

Echelle: 1: 200 000

ZONE DU PROJET

VILLAGE	POPULATION TOTALE 81
Barsalogho	4 564
Balbou	460
Basma	1 263
Kamsé-peulh	960
Kondibito-mossi	1 139
Kondibokin	350
Nagraogo	1 649
Nionranga	310
Nongo	711
Samba	2 013
Sitenga-Sidogo	1 241
Tamássogo	1 182
Tamsin	197
Tanghin	370
Tatoukou	490
Toyendé	1 606
Zongo	1 864

POPULATION DE LA ZONE DU PROJET

1 Barsalogho	4 431 habitants
2 Basma	1 243
3 Balbou	452
4 Gabou	944
5 Kondibito mossi	1 120
6 Kondibokin	345
7 Ramsé peul	1 116
8 Nagraogo	1 622
9 Nogo	699
10 Nionraaga	305
11 Sanba	1 980
12 Sidogo	1 221
13 Tamsin	194
14 Tamasgo	1 163
15 Tanghin	364
16 Tatoukou	1 080
17 Toyendé	482
18 Zongo	1 833

20 596

Annexe 6.1

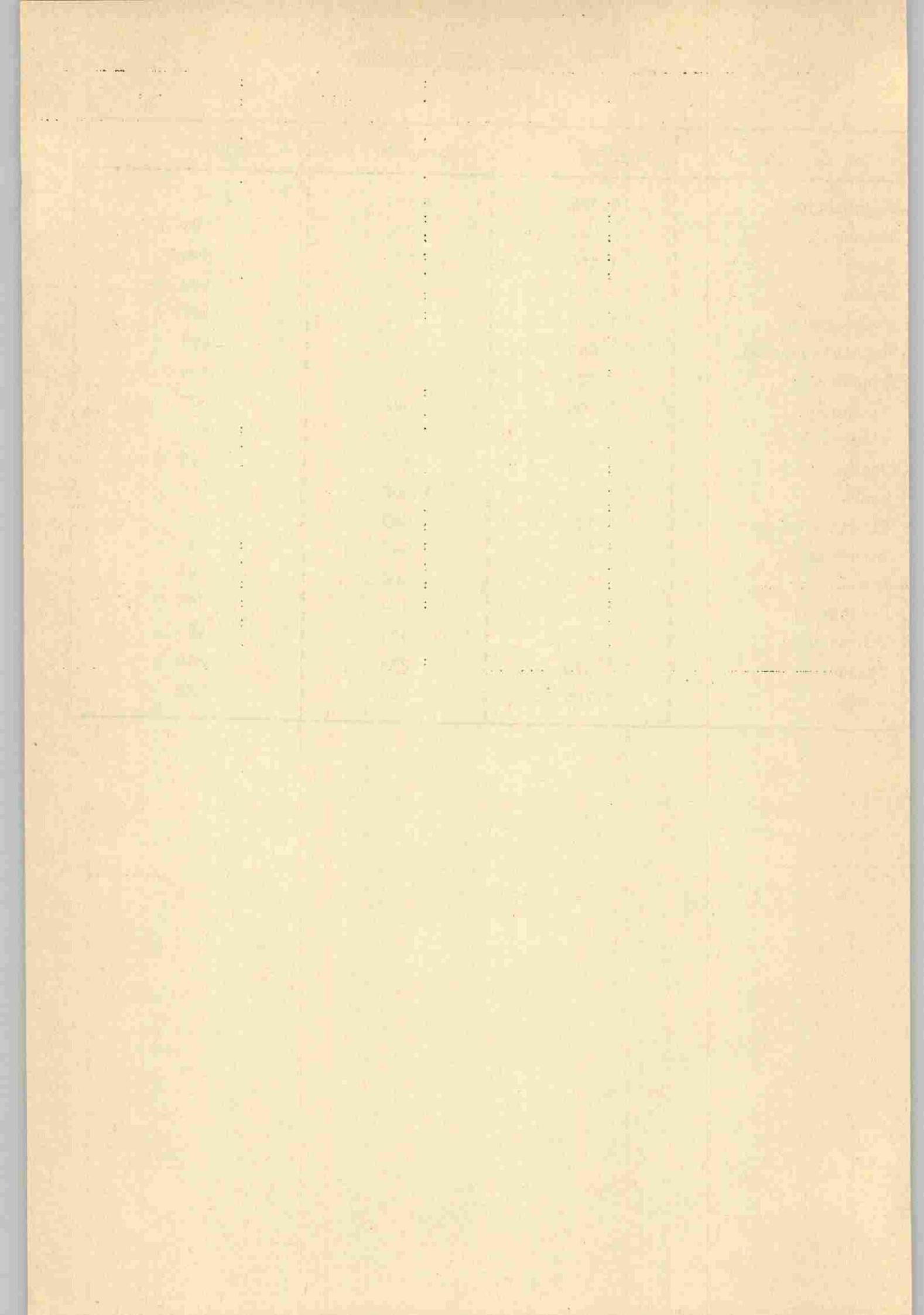
LISTE DES QUARTIERS? HAMEAUX ET GROUPE D'HABITATION
ETHNIE DOMINANTE, EXISTENCE DE MARCHE

VILLAGES	QUARTIERS	ETHNIE DOMINANTE	MARCHE
Barsalogho	Central Yalgatenga Moembia Sambin Bollin Ouayalgui	Mossi " " " " "	1 - - - - -
Balbou	-	Mossi	-
Basma	Central 2ème Nakombogo	Mossi " "	- - -
Gabou		Mossi	
Kamsé-Peulh	Central Bousraogo Zimsa Sidogo Nagraogo Nono Barsalogho Bissinogo	Peulh " " " " " " "	- - - - - - - -
Kondibito-mossi	Central Eème Kondibito-Peulh	Mossi " Peulh	- - -
Kondibokin	-	Mossi	
Nagraogo	Quartier Chef Bollin Nakombogo Alamou	Mossi " " "	1 - - -
Nionranga	-	Mossi	1
Nongo	-	Mossi	-
Samba	Korombouli Soudougou Somyalla I'pala Samba-Peulh	Mossi " " " Peulh	1 - - -
Sitenga-Sidogo	Ikoudougou Bolly Koumouaga	Mossi " Marancé	1 - -

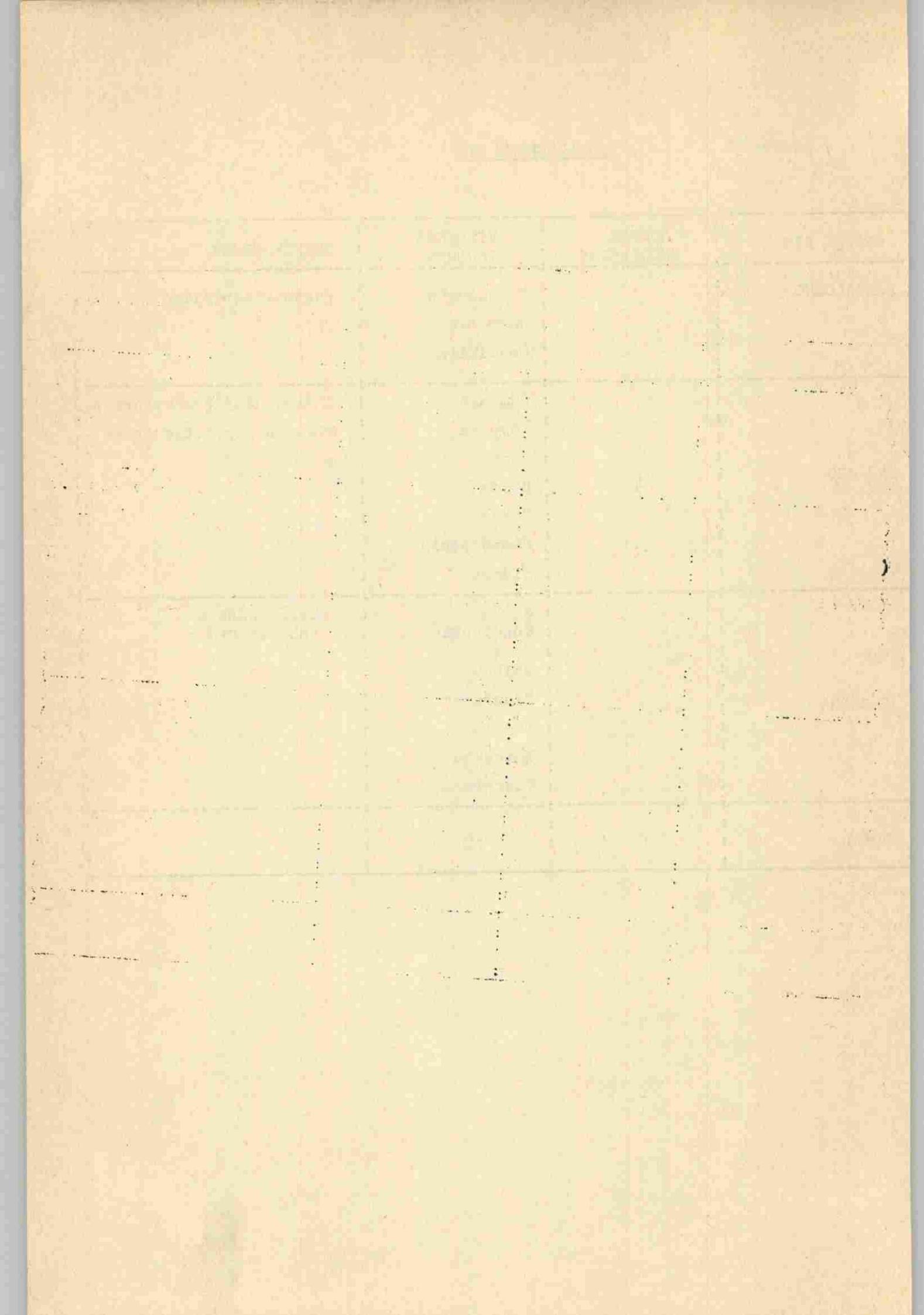
(suite annexe 6.1)

VILLAGES	QUARTIERS	ETHNIE DOMINANTE	MARCHE
Tamassogo	Quartier chef	Mossi	
	Kamsé-Mossi	"	
	Zimsa	"	
Tamsin	-	Mossi	-
Tanghin	-	"	1
Tatoukou	-		
Toyendé	Central	Mossi	-
	Borko	-	-
Zongo	Zongo	Mossi	1
	Tibin	"	
	Kouritogo	"	
	Tansèga	"	
	Toécé	"	

Nom du village	Pop. 75	Masculin	Féminin
Barsalogho	4 176	2 131	2 045
Balbou	421	235	185
Basma	1 156	586	570
Gabou	879	457	422
Kamsé Peulh	1 039	572	467
Kondibito-mossi	1 042	571	471
Kondibok n	321	197	124
Nagraogo	1 509	882	627
Nionranga	284	175	109
Nongo	651	375	276
Samba	1 842	1 002	840
Sitenga-Sidogo	1 136	585	551
Tamassogo	1 082	548	534
Tamsin	181	100	81
Tanghàn	339	184	155
Tatoukou	449	521	484
Toyendé	1 470	233	216
Zongo	1 706	984	722



CENTRE SIEGE	NOMBRE ENCADREURS	VILLAGES TOUCHES	OBSERVATIONS
BARSALOGHO	1	Barsalogho Nagraogo Kondibito	Poste vétérinaire CFJA
TAMASGO	4	Tamasgo Toyendé Nogo Basma Gabou Kamsé peulh Sidogo	CFJA dont 3 encadreurs p. EFJA le périmètre irri- gué
SANBA	1	Sanba Kondibokin Zongo Balbou Nionraaga Tamsin Tatoukou Tanghin	Action ADRK à Sanba et CFJA
TOTAL	6	18	



Annexe 8 - MATERIEL AGRICOLE EXISTANT ET INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES

	CHARRUES	CHARRETTES	PUITS BUSES	BARRAGES	FORAGES	
BIRSALOGHO	18	60	35	-	6)
BISMA	2	9	1	-	1)
BALBOU	1	2	1	-	-)
GABOU	4	5	2	-	2)
KONDIBITO	-	4	6	-	1)
KONDIBOKIN	4	3	2	-	-)
KAMSE	-	2	-	-	-)
NAGRAOGO	5	15	24	-	-)
NOGO	9	8	2	-	1)
NIONGRANGO	-	8	-	-	-)
SANBA	28	29	8	-	2)
SIDOGO	11	5	1	-	-)
TAMSIN	-	4	1	-	-)
TAMASGO	4	5	2	1	1)
TANGHIN	-	3	2	-	1 inachevé)
TATOUKOU)
TOYENDE	15	5	2	-	-)
ZONGO	22	3	-	-	-)
OTAUX	103	170	89	1	15)

N.B.

Plus de 50 % des puits busés n'ont pas d'eau et le motif en est que beaucoup ont été construits dans les années 60.

Nous n'avons pas mentionné les retenues d'eau traditionnelles qui tarissent courant janvier de chaque année. D'autre part certains puits tarissent au cours de l'année créant des soucis aux populations concernées.

Nom du village	Ecole rurale (CFJA)	E. Primaire	Disp./maternité
Barsalogho		1 ⁶	1
Balbou			
Gabou			
Kamsé-Peuls			
Kondibito-mossi			
Kondibokin			
Nagraogo	1		
Nionranga			
Nongo			
Samba	1		
Sitenga-Sidogo	1		
Tamassogo	1		
Tamsin			
Tanghin	1		
Tatoukou			
Toyendé	1		1 maternité
Zongo			

¹⁶ : une école à six classes

Samba population supérieure à 2 000 et sans école.

Annexe 10

PRIX UNITAIRES DE QUELQUES MATERIELS ET INTRANTS AGRICOLES

- Charrette	: 70.000 F.CFA
- Houe asine	: 25 000 "
- Ane	: 30.000 "
- Phosphate naturel	: 20F/kg

Annexe 11

Quantités et prix des matériaux de construction de diguettes et retenues d'eau.

Prix officiels ONBI et HER

(pour mémoire)

I Epargne

Minimum à déposer ou à retirer : 500 F -solde minimum de 500 F. Les opérations (retrait ou dépôt) d'effectueront selon l'ouverture de la section.

II Crédit

Le crédit sera toujours arrondi à 500 F (Ex : 49.500 F au lieu d'un crédit qui s'élève à 49 125 F ou 49 475 F).

Pour tous les crédits, les membres de la section sont responsables pour les remboursements. Ils sont chacun responsables jusqu'à un maximum de 10 fois leur (s) part (s) sociale (s) par an.

Deux (2) sortes de crédits sont possibles :

- crédits individuels
- crédits collectifs

N.B. aucun crédit individuel ou collectif n'est octroyé à une section qui n'a pas entièrement remboursé toutes les échéances de l'année, avant le 31 mars ou à une autre date prévue par le contrat avec l'ADRK.

A) - Crédit individuel

- Toujours 5 % d'intérêt par an sur le solde de crédit.
- Trois (3) cas de crédit individuel.
 - a) crédit subventionné (fonds assuré par l'ADRK)
 - b) crédit sur base d'une épargne (fonds assuré par l'ADRK)
 - c) crédit court terme (fonds assuré par les sections)

1er cas : crédit subventionné : une seule fois un crédit subventionné peut être accordé à un paysan pour l'aider à démarrer la culture attelée. Ce crédit est donné uniquement pour un équipement asin : houe traction asine avec accessoires, une prime d'achat d'âne, 2 sacs d'engrais.

Une fois le crédit obtenu, la personne ne peut obtenir un crédit supplémentaire avant qu'elle ait fait 2 (deux) fosses fumière productives.

Toute personne, pour obtenir un crédit subventionné, doit être membre d'une section.

2ème cas : crédit sur base d'une épargne (non subventionné)

Pour obtenir un crédit sur base d'une épargne, la personne (notamment membre d'une section) doit avoir épargné 25 % du crédit demandé. Cette somme de 25 % sera bloquée jusqu'à ce que le bénéficiaire du crédit ait complètement remboursé.

Ce nouveau crédit sera cumulatif c'est-à-dire qu'il sera ajouté au crédit précédent non encore remboursé ; cette nouvelle somme totale constitue le nouveau crédit et les conditions sont applicables au montant de ce nouveau crédit.

Ex : solde crédit restant : 7 000 F, nouveau crédit demandé (pe : 2ème âne) 20.000 F, crédit total : 27.000 F ; épargne bloquée (25 % de 27.000 F) : 7.000 F (arrondi). Remboursement : 5 échéances.

L'intérêt n'est pas mentionné dans les carnets ni sur les fiches individuelles, mais sur une liste à part et entre dans les fonds propres de la section et est payé globalement à l'ADRK, conformément à la fiche collective de crédit de la section à l'ADRK. L'intérêt est calculé sur la somme arrondie de 1.000 F supérieure à la somme du crédit (voir barème du calcul d'intérêt).

Trois (3) catégories de conditions concernant le crédit sur épargne :

- 1°) conditions générales
- 2°) conditions quant à l'objet
- 3°) conditions de plafond.

a) - conditions générales

- Il n'y a pas une année de différée.
- Il n'y a pas une possibilité de report des échéances ;
- contrat que la personne accepte qu'en cas de non remboursement, la section et l'ADRK ont le droit de reprendre du matériel : à commencer par le matériel obtenu à crédit, mais par extension tout bien du paysan et même le mil, pour assurer le remboursement intégral du crédit.
- avoir 25 % du crédit demandé en épargne et accepter que ces 25 % soient bloqués jusqu'à remboursement complet du crédit ;
- avoir 2 (deux) fosses fumières productives ;
- le crédit minimum est de 5.000 F et maximum 100.000 F ;
- le payement des échéances et des intérêts se fait annuellement à la section avant le 20 mars en 2 tranches au maximum :

Constituente non è quella di cui si parla nel titolo ; ma comunque

essenziale è, comunque, avere questo tipo di lavoro in crescita.

Il secondo criterio che è stato indicato (cittadini, non cittadini urbani).

Questo che avviene infatti è che se si parla di lavoro urbano, non si parla

di lavoro rurale, ma di lavoro urbano.

Non è vero che il lavoro rurale è cresciuto, ma il lavoro urbano è

ancora cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il terzo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il quarto criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il quinto criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il sesto criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il settimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il ottavo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il nono criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il decimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il undicesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il dodicesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il tredicesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il quattordicesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il quindicesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il sedicesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il diciassettesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il diciottesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il diciannovesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il ventunesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il ventunesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il ventunesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il ventunesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il ventunesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il ventunesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

Il ventunesimo criterio è che il lavoro urbano è cresciuto molto più che il lavoro rurale.

- le remboursement + intérêt de la section à l'ADRK doit être fait avant le 31 mars en liquidité ou en matériel (en cas de retrait pour non payement des échéances).

- nombre d'échéances selon le montant du crédit :

5.000 à	10.000 : 2 échéances (2 ans)
10.001 à	15.000 : 3 " (3 ans)
15.001 à	25.000 : 4 " (4 ans)
25.001 à	50.000 : 5 " (5 ans)
50.001 à	100.000 : 6 " (6 ans)

b) - conditions quant à l'objet

Seuls les objets de crédit figurant sur cette liste peuvent faire l'objet de crédit octroyé par l'ADRK :

- équipement traction asine
- âne - ânesse
- corps de labour
- butteur
- équipement traction bovine + boeufs (plafond 100.000 F)
- charrette (livrée à des groupes de 4 à 6 personnes)
- charrette (livrée individuellement)
- cheval
- semoir
- mono-boeuf
- métiers à tisser)
- petit commerce) crédits aux femmes uniquement
- élevage)

c) - conditions quant au plafond

Le plafond maximum des crédits cumulés est fixé à 100.000 F par membre de la section.

3^e cas : crédit court terme (accordé avec les fonds propres de la section)

Après l'arrêt de la caisse au mois de mai, la section peut utiliser les 50 % de ses propres fonds pour octroyer des prêts à court terme à ses membres. Le fonds propre de la section peut être alimenté par : dons, cotisations, produits des champs collectifs, augmentation d'intérêt parts sociales

droit d'entrée, bénéfice Banque de Céréales, boutique villageoise, etc...

Le conseil d'administration étudiera les demandes de prêts avant accord ou rejet. Le taux d'intérêt est à l'initiative de la section sans dépasser les 5 %. La durée du prêt n'excèdera pas 7 mois. Ces crédits seront inscrits sur le livre de caisse pendant le contrôle et les remboursements avant fin décembre.

La section aura le droit de retirer chez les mauvais payeurs des objets de la valeur du crédit octroyé.

B) Crédit collectif

La base du plafond du crédit collectif est 10 fois le capital social de la section.

- Les plafonds des crédits énumérés dans ce règlement n'impliquent pas que l'ADRK fournisse forcément ou obligatoirement le maximum du crédit demandé ; l'octroi de ce crédit est lié au budget disponible de l'ADRK.

- Un intérêt de 1 % par mois est calculé sur le solde le plus élevé du crédit collectif.

- Le crédit collectif peut être octroyé pour des investissements rentables et surtout pour des investissements de bien communs. Les sections feront alors des propositions à l'ADRK (par exemple : Banque de céréales, boutiques villageoises, pharmacies villageoises, etc... pas de moulin).

Exigence pour la section

La section doit avoir :

- Un lieu pour que l'agent ADRK, éventuellement assisté d'animateurs de comptables villageois, puisse faire convenablement son travail d'animation et de comptabilité. (Une case ou un hangar clôturé).

- une table et une chaise
- de l'eau pour que l'agent ADRK puisse se laver les mains
- de l'eau potable pour l'agent ADRK
- de la nourriture pour l'agent ADRK quand il reste longtemps dans le village et qu'il y passe le midi
- respect de l'horaire fixé
- respect de taux de présence à l'horaire fixé :
 - 50 % pour les réunions ordinaires
 - 2/3 pour les Assemblées Générales.

EQUIPEMENT ASINE SUBVENTIONNE

POUR LA CAMPAGNE 81/82

Apport paysans achat âne	12.500 (estimatif)
Aide ADRK achat âne	12.500
Houe HVIA	20.000
3 sacleurs	1.350
Palonnier	400
Paire de trait	625
Collier	1.450
Rayonneur	1.400
100 kg d'engrais	5.000
Clé 17 x 19	800
<hr/>	
	56.025

Valeur d'équipement	56.025
Apport paysan	12.500)
Crédit (remboursable en 4 échéances)	26.500
Subvention	14.000)
	29.525

БЮДЖЕТНАЯ ЧАСТЬ БЮДЖЕТА

БЮДЖЕТНЫЙ ГЛАВА

15.200 (сальдо 12/12)	Абсолютная сумма земельных участков
15.200	Лицензии на земельные участки
50.000	Налог на землю
1.220	Социальные
400	Налог на имущество
850	Безвозмездные
300	Долговременные
100.000	Налог на недвижимое имущество
300	100.000 в 12/12
	100 x 300 = 30.000

250.00

150.000	Абсолютная сумма земельных участков
160.000	Лицензии на земельные участки
(100.000)	Безвозмездные

250.00

Le remboursement

Le groupement d'épargne et de crédit est responsable du crédit qu'il reçoit globalement de l'ADRK et qu'il redistribue à ses membres. Il est alors aussi responsable des remboursements qu'il est chargé de récupérer auprès de ses membres. Il se charge du transport de l'argent dans les 2 sens (ADRK -Village, village-ADRK)

Le groupement d'épargne et de crédit non à jour de ses remboursements avant le 31 mars ne peut bénéficier d'un crédit l'année suivante.

Projection dans l'avenir

Il a été débattu au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mars, composé comme suit :

- le préfet du Centre-Nord
- le Directeur des institutions rurales
- le directeur du CESAO
- le directeur de la BND-Kaya
- le directeur de l'ORD du Centre-Nord
- deux représentants du Diocèse

de la projection dans l'avenir de la structuration de l'ADRK et de ses relations avec les groupements d'épargne et de crédit actuels : futures coopératives.

Il a été préconisé des groupements locaux, puis régionaux. L'ADRK traitant actuellement avec les groupements, aura comme interlocuteur après ces regroupements : les unions locales puis l'union régionale. Tout cela sera possible avec l'appartition de la loi sur les COOPEC (coopératives d'Epargne et de Crédit).

L'ADRK dotera ces groupements d'épargne et de crédit, union locales ou régionales ou départementale d'un certain fonds et bâtiments et deviendra un organisme d'appui apportant son assistance à ces diverses unions : formation (comptabilité, stages, animation, etc...) contrôle sur les gestions, conseils.

Ces unions seront autonomes par rapport à l'ADRK et négocieront avec elle les divers services dont elles ont besoin .

L'ADRK soumettra à l'approbation de son Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion, un texte définissant clairement sa nouvelle structuration et ses relations futures avec les groupements d'Epargne et de crédit, les unions locales ou régionales.

